

Monseigneur Guy Harpigny,
évêque de Tournai

**Pour que tous
aient la Vie,
la Vie en abondance**
(Jn 10,10)

Introduction	<i>p. 3</i>
---------------------	-------------

I^{ère} Partie :

Comment est venue l'idée d'un synode diocésain ?	<i>p. 6</i>
--	-------------

II^{ème} Partie :

Préparation lointaine du synode diocésain	<i>p. 12</i>
---	--------------

III^{ème} Partie :

Préparation immédiate du synode diocésain	<i>p. 34</i>
---	--------------

IV^{ème} Partie :

Célébration du synode diocésain	<i>p. 46</i>
---------------------------------	--------------

V^{ème} Partie :

Pendant la célébration du synode diocésain	<i>p. 56</i>
--	--------------

VI^{ème} Partie :

Réception des décrets synodaux	<i>p. 80</i>
--------------------------------	--------------

Envoi	<i>p. 127</i>
--------------	---------------

En couverture : *Célébration de clôture du synode diocésain
Collégiale Sainte-Waudru à Mons - 30 novembre 2013*

N° Editeur : D/2014/11.405/2

Maquette et mise en page : Pierre Vasseur
Imprimé en Belgique.



*Frères et Sœurs de l'Église
catholique en Hainaut,*

Après avoir célébré avec vous le synode diocésain (2011-2013), j'ai promulgué soixante décrets le 30 novembre 2013. Par cette lettre pastorale, je voudrais faire une relecture de tout ce qui s'est passé durant les années 2010-2013 et je voudrais donner quelques éléments pour la réception des décrets synodaux. Cette lettre s'adresse à tous ceux qui aimeraient comprendre la signification du synode diocésain et à tous ceux qui sont engagés dans le processus de réception des décrets du synode.

Mais, avant de commencer, je rends grâce au Seigneur pour tous les dons reçus au cours de la célébration du synode diocésain. En reprenant les mots de Marie, nous pouvons reconnaître combien le Seigneur fit pour nous des merveilles, tout au long de ces années. L'Église diocésaine en est renouvelée, comme par une nouvelle Pentecôte. Et l'Esprit continue son œuvre dans notre diocèse. Aussi, cherchons-nous à rester ensemble disponibles à son souffle et à ses surprises.

Après la promulgation des soixante décrets synodaux, le 30 novembre 2013, je voudrais, par cette lettre pastorale, accompagner tous ceux qui les mettent en œuvre.



Icône du synode diocésain

En effet, recevoir des décrets, c'est chercher ce qui a soutenu leur rédaction et c'est continuer à discerner ce que l'Esprit dit au diocèse de Tournai, en nous mettant à l'écoute des diverses réactions du peuple de Dieu en Hainaut. Aussi je vous partage tout ce que j'ai perçu au cours de mon itinéraire personnel depuis 2009, lorsqu'est venue l'idée de célébrer un synode. Je donne quelques indications de compréhension des décrets en puisant abondamment dans les textes du Concile Vatican II, ainsi que dans les encycliques et les exhortations apostoliques des Papes Benoît XVI et François. Le but de cette lettre est d'éclairer ceux qui ont commencé l'année Refondation, les services diocésains et les commissions diocésaines

qui repensent leur mission et, surtout, les membres des secteurs pastoraux transversaux ainsi que des conseils : le conseil presbytéral ; le futur conseil pastoral diocésain ; les quarante-neuf équipes d'animation pastorale ; les quarante-neuf futurs conseils paroissiaux ; les assemblées régionales ; les quarante-neuf futures équipes liturgiques ; les quarante-neuf futures équipes chargées de l'initiation chrétienne ; les quarante-neuf futures équipes chargées de la diaconie ; les quarante-neuf futures équipes chargées des relations avec les écoles ; les responsables des quarante-neuf futurs centres pastoraux ; les membres des fabriques d'église ; les personnes chargées de tout ce qui sera mis en route pour la communication dans le diocèse, la pastorale des jeunes (mini-synode des jeunes) et la pastorale de la famille (mini-synode sur la famille) ; les responsables des différents lieux : les lieux de culte ; les lieux-source ; la future maison diocésaine de la prière ; ainsi que tous les acteurs pastoraux et les membres de la vie consacrée. D'avance, je remercie tous ceux qui me donneront leur avis, leurs remarques pour progresser tous ensemble sur le chemin de l'Évangile.

Cette lettre que je vous confie est organisée en six grandes sections. Dans la première, je reviens sur l'origine de l'idée d'un synode dans notre diocèse. La seconde section articulera les thématiques proposées, en prenant appui sur des documents importants qui les éclairent. La troisième section sera consacrée à la préparation immédiate du synode diocésain. La quatrième rappellera la célébration proprement dite du synode. Dans la cinquième section, je me pencherai sur un changement de perspective qui s'est fait jour dans l'Église universelle, par le renoncement du Pape Benoît XVI et l'élection du Pape François. La section six présentera les décrets synodaux en les explicitant à la lumière de tout ce qui précède.



I^{ÈRE} PARTIE : Comment est venue l'idée d'un synode diocésain ?

C'est en octobre 2009 que les évêques de Belgique apprennent que la prochaine visite ad limina est programmée pour mai 2010. En quoi consiste la Visite ad limina ? Selon le *Directoire pour le ministère pastoral des Évêques « Apostolorum Successores »*, publié par la Congrégation pour les Évêques en 2004, *l'Évêque diocésain accomplit tous les cinq ans l'antique tradition de la Visite ad limina pour honorer les tombeaux des saints Apôtres Pierre et Paul et rencontrer le successeur de Pierre, Évêque de Rome.*

Sous ses différents aspects liturgiques, pastoraux et d'échange fraternel, la visite a pour l'Évêque une signification précise : accroître son sens de la responsabilité comme successeur des Apôtres et raffermir sa communion avec le successeur de Pierre. En outre, la visite constitue un moment important pour la vie de l'Église particulière elle-même qui, par son représentant, consolide les liens de foi, de communion et de discipline qui la lient à l'Église de Rome et à tout le corps ecclésial.

Les rencontres avec le Pontife romain et ses plus proches collaborateurs de la Curie romaine offrent à l'Évêque une occasion privilégiée non seulement pour faire connaître la situation de son diocèse et ses attentes, mais aussi pour avoir davantage d'informations sur les espérances, les joies et les difficultés de l'Église universelle, et pour recevoir des directives et des conseils opportuns sur les problèmes de son troupeau. Cette visite représente aussi un moment capital pour le successeur de Pierre, qui reçoit les pasteurs des Églises particulières afin de traiter avec eux les questions concernant leur mission ecclésiale. Ainsi, la visite ad limina est une expression de la sollicitude pastorale de toute l'Église.

C'est pourquoi une préparation soignée s'impose. Suffisamment à l'avance (pas moins de six mois, si possible), l'Évêque se préoccupera d'envoyer au Saint-Siège le Rapport sur l'état du diocèse ; il dispose pour sa rédaction du Formulaire approprié préparé par la Congrégation pour les Évêques, compétente en la matière. Ce Rapport devra fournir au Pontife romain et aux Dicastères romains une information de source sûre – véridique, synthétique et précise –, ce qui est d'une grande utilité pour l'exercice du ministère pétrinien. À l'Évêque lui-même d'ailleurs le Rapport offrira un bon moyen d'examiner l'état de son Église et de programmer le travail pastoral ; c'est pourquoi il convient que pour son élaboration l'Évêque se fasse aider par ses plus proches collaborateurs dans la charge épiscopale, bien que sa contribution personnelle s'avère indispensable, surtout pour les aspects qui concernent de plus près son activité, afin de donner une vue d'ensemble du travail pastoral.

L'usage actuel est que les visites soient accomplies en principe par Conférences épiscopales, ou par groupes d'Évêques qui en font partie si elles sont trop nombreuses, ce qui souligne l'union collégiale entre les Évêques. Bien que certaines parties de la visite se fassent en groupe – visite aux tombeaux des Apôtres, discours



Visite ad limina - 2010

du Pape, réunion avec les Dicastères de la Curie romaine -, c'est toujours l'Évêque individuel qui présente le rapport et accomplit la visite au nom de son Église, rencontrant personnellement le Successeur de Pierre et ayant toujours le droit et le devoir de communiquer directement avec lui et avec ses collaborateurs sur toutes les questions concernant son ministère diocésain (Directoire, n° 15).

Mai 2010 ne constituait pas ma première Visite ad limina. Nommé évêque de Tournai le 22 mai 2003 et ordonné le 7 septembre 2003, je participais dès novembre 2003 à la Visite ad limina des évêques de Belgique. Je me souviens encore de la rencontre, en seul à seul, avec le Pape Jean-Paul II, durant dix longues minutes. Le Pape, atteint par la maladie de Parkinson, disait peu de choses. Il me fixait de son regard et me prenait la main, posant quelques questions sur la Belgique, le diocèse - il avait devant lui la carte du Hainaut posée sur une table - et sur moi-même. Comme jeune évêque, je n'avais pas à présenter de rapport sur le diocèse, mais je participais à toutes les rencontres avec les dicastères de la Curie. À la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, je fus interpellé par le Préfet, le Cardinal Ratzinger, qui, me prenant à part, me demanda : qu'est-ce que cela fait d'être un évêque tout nouveau ?

Un rapport sur l'état du diocèse de Tournai

Pour la Visite ad limina de mai 2010, je devais par conséquent établir un rapport sur le diocèse de Tournai en prenant comme point de départ le rapport de la dernière Visite ad limina de Mgr Jean Huard (1977-2002) effectuée en 1997, l'année du grand rassemblement de Bonne-Espérance. Avec mes collaborateurs immédiats, nous nous sommes partagé le travail. C'était très intéressant. Pas seulement l'évolution des statistiques, mais surtout la perception de l'évolution rapide de la manière dont on appréhendait les questions difficiles de l'insertion des catholiques dans la société belge et dans la Province de Hainaut. De plus, les contours de l'annonce de l'Évangile apparaissaient de manière plus claire. Nous sentions combien certaines manières d'entrevoir l'avenir avaient considérablement changé. Entre 1997 et 2009, il n'y avait pas seulement les statistiques sur le nombre de prêtres, de diacres, de personnes engagées dans la vie consacrée, d'animateurs en pastorale, de catéchistes, d'aumôniers des différents secteurs pastoraux ; il y avait surtout l'appel à des personnes laïques pour exercer des missions ecclésiales, le processus Renaissance en vue de constituer des unités pastorales et surtout le souci de développer l'initiation chrétienne sacramentelle des adultes et des jeunes afin de devenir chrétiens, par choix et engagement personnels, dans un environnement multiculturel, multiconvictionnel, dans un État dont la législation sur le début et la fin de vie, ainsi que sur le mariage, se distançait nettement de l'éthique évangélique.

Le rapport sur le diocèse de Tournai (1997-2009) était, grâce au travail acharné de mes collaborateurs, très bien documenté. Il comptait 170 pages.

Relecture du rapport sur le diocèse de Tournai

C'est en relisant ce rapport durant quelques jours de détente à Arles, en janvier 2010, qu'est venue la question : qu'est-ce que le Seigneur attend de moi pour poursuivre l'annonce de l'Évangile dans la Province de Hainaut ? Car un rapport n'est pas seulement une note de plus à verser aux archives, mais une invitation à s'inscrire dans la mission confiée par le Seigneur à ses apôtres. C'est alors qu'est venue l'idée de consulter un maximum de personnes pour discerner ensemble ce que le Seigneur proposait pour annoncer l'Évangile. J'en ai parlé avec mes collaborateurs. Nous avons prié et réfléchi à l'abbaye Notre-Dame de Scourmont. L'idée d'un synode diocésain s'est progressivement imposée.

Un synode diocésain ?

En parcourant le *Directoire pour le ministère pastoral des Évêques* (2004), j'ai mieux compris comment je pouvais consulter le diocèse pour franchir un nouveau pas dans l'annonce de l'Évangile.

Selon une norme d'activité pastorale transmise à travers les siècles, puis codifiée par le Concile de Trente, reprise par le Concile Vatican II et prévue par le Code de Droit canonique, le Synode diocésain occupe, dans le gouvernement pastoral de l'Évêque, une place de première importance au sommet des structures de participation du diocèse. Il se présente comme un acte du gouvernement épiscopal et comme un événement de communion qui exprime le caractère de la communion hiérarchique propre à la nature de l'Église (n° 166).

Le Synode diocésain est une réunion ou une assemblée consultative, convoquée et présidée par l'Évêque, à laquelle sont appelés, selon les prescriptions canoniques, des prêtres et d'autres fidèles de l'Église particulière, pour l'aider dans sa charge de guide de la communauté diocésaine. Dans le Synode et par lui, l'Évêque exerce de manière solennelle la charge et le ministère de pasteur de son troupeau (n° 167).

Toujours dans le respect des prescriptions canoniques, il est nécessaire de faire en sorte que la composition du Synode reflète à travers ses membres la diversité des vocations, des tâches apostoliques, des origines sociales et géographiques qui caractérise le diocèse, en veillant toutefois à donner aux clercs un rôle prépondérant, selon leur charge dans la communion ecclésiale. La contribution des membres du Synode aura d'autant plus de valeur que ceux-ci brilleront par leur rectitude de vie, leur prudence pastorale, leur zèle apostolique, leur compétence et leur prestige (n° 169).



*Évocation des pastorales du diocèse à la célébration d'ouverture
22 septembre 2012*



Rencontre avec des confirmands à Comines

II^{ÈME} PARTIE : **Préparation lointaine du synode diocésain**

Avec mes collaborateurs, nous avons cherché à faire en sorte que le diocèse soit préparé à célébrer un synode diocésain. Le 15 juillet 2010, j'ai demandé à Arnaud Join-Lambert, professeur de théologie pratique à l'UCL, de nous aider dans ce sens. Grâce à lui, l'assemblée diocésaine du 28 mai 2011 était consacrée aux fondements théologiques et spirituels de la célébration d'un synode diocésain.

Quelle thématique proposer ?

Pendant des semaines, mes collaborateurs et moi-même avons cherché une thématique qui pouvait rassembler un maximum de questions pour discerner des orientations nouvelles pour l'évangélisation en Hainaut. Il était exclu de repenser l'ensemble de la mission de l'Église, un peu comme cela avait été réalisé au Concile Vatican II. Un synode diocésain n'a ni le temps, ni les ressources suffisantes pour organiser des semaines de travail en groupe. Il fallait choisir un thème qui puisse nourrir une réflexion fondamentale en vue de donner des pistes pour prendre des décisions concrètes.

En reprenant l'histoire de la pastorale du diocèse durant les dernières décennies, il est apparu très nettement que deux axes de la mission de l'Église avaient été fort travaillés. Tout d'abord la **diaconie**, le service du monde, des pauvres en particulier, et le service des communautés chrétiennes. Outre l'action catholique promue dès les années 1920, la démarche *Chemins d'Église* (1993-1997) avait promulgué une charte *Avec les pauvres contre la pauvreté*, en 1996. La **formation** était également un axe qui avait été fort travaillé. La fondation de l'école des catéchistes et de l'office diocésain de l'enseignement religieux à Charleroi, avant et au début du Concile Vatican II ; l'ouverture de l'enseignement du séminaire diocésain aux laïcs, aux personnes engagées dans la vie consacrée, durant les années 1960 ; l'ouverture du Séminaire Cardinal Cardijn et la fondation du Centre de Formation Cardijn en 1967 ; la création de groupes bibliques, dans les années 1960, renouvelés et devenus des Groupes de partage de la Parole et de la vie, dans les années 1990 ; la fondation de nouveaux services pour la formation des laïcs à la fin des années 1970 : Centre de Recherche et de Formation Théologiques, Centre de Formation pour Communautés Ecclésiales ; l'ouverture progressive de la formation continuée des prêtres (1982) aux diacres,

aux animateurs en pastorale, aux membres des équipes d'animation pastorale et au monde de l'enseignement ; les multiples formations créées selon les besoins des différents secteurs des services de solidarité, soins de santé, des mouvements, etc. ; la mise sur pied de formations spécifiques pour les diacres et les animateurs en pastorale, ainsi que bien d'autres initiatives nouvelles manifestaient que la formation restait un axe bien vivant de la pastorale du diocèse.

La liturgie ?

En revanche, l'axe de la célébration, de la **liturgie**, de la communion avait subi quelques assauts difficiles. Mgr Charles-Marie Himmer (1949-1977) avait, bien avant Vatican II, promu une liturgie communautaire dans les années 1950. Lorsque nous relisons les documents publiés, nous constatons que Mgr Himmer commence en 1955 une réflexion sur la communauté, la paroisse à partir de la liturgie, en publiant *La Paroisse* (1955), *La Messe et la Paroisse* (1956) et *Pour une Messe plus fraternelle – Directoire pour la participation des fidèles à la Messe* (1956). En 1957, il publie un mandement de Carême sur le *Repas du Seigneur*. En juillet 1960, il invite les doyens à une rencontre prosynodale afin d'entrer dans la *Pastorale sacramentaire* et il préside une session liturgique qui rassemble, en août 1960, 800 personnes à Mons sur *les acteurs de la célébration liturgique*. *

* Cfr Patrick WILLOCQ, *La pastorale liturgique dans le diocèse de Tournai (Belgique) durant l'épiscopat de Mgr Charles-Marie Himmer (1949-1977), La problématique des assemblées dominicales*, Mémoire présenté pour l'obtention de la Licence canonique en Théologie avec spécialisation en Liturgie et Théologie sacramentaire, Institut Catholique de Paris, 2005.

Après la célébration du Concile Vatican II, nous avons connu, dans le diocèse, une opposition pastorale, sous-tendue par une idéologie, entre la diaconie et la liturgie durant les années 1960-1970.



Mgr Himmer (ici à droite, portant l'Évangélaire lors de l'ouverture d'une journée du Concile Vatican II) avait, dès les années 1950, promu une liturgie communautaire



Visite ad limina - 2010

Étude des textes de Benoît XVI

En 2010-2011, en cherchant à approfondir l'axe de la célébration, j'ai relu les encycliques et quelques exhortations apostoliques de Benoît XVI.

Deus caritas est (2005)

De la lecture de l'encyclique *Deus caritas est* (25 décembre 2005), j'ai été frappé par ceci : *L'Esprit est aussi la force qui transforme le cœur de la Communauté ecclésiale, afin qu'elle soit, dans le monde, témoin de l'amour du Père, qui veut faire de l'humanité, dans son Fils, une unique famille. Toute l'activité de l'Église est l'expression d'un amour qui cherche le bien intégral de l'homme : elle cherche son évangélisation par la Parole et par les Sacrements, entreprise bien souvent héroïque dans ses réalisations historiques ; et elle cherche sa promotion dans les différents domaines de la vie et de l'activité humaines (n° 19).*

Sacramentum caritatis (2007)

Dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum caritatis* (22 février 2007), qui reprend les propositions du Synode ordinaire des évêques sur l'eucharistie (2005), Benoît XVI a un développement sur l'eucharistie et l'Église : *A travers le Sacrement de l'Eucharistie, Jésus fait entrer les fidèles dans son 'heure' ; il nous montre ainsi le lien qu'il a voulu entre lui et nous, entre sa personne et l'Église. En effet, le Christ lui-même, dans le Sacrifice de la croix, a engendré l'Église comme son épouse et son corps (...). Un regard contemplatif vers 'celui qu'ils ont transpercé' (Jn 19, 37) nous conduit à considérer le lien causal qui existe entre le sacrifice du Christ, l'Eucharistie et l'Église. L'Église, en effet, 'vit de l'Eucharistie'. Puisqu'en elle se rend présent le sacrifice rédempteur du Christ, on doit avant tout reconnaître qu'aux origines mêmes de l'Église il y a une influence causale de l'Eucharistie (...)* (n° 14).

L'Eucharistie est donc constitutive de l'être et de l'agir de l'Église. C'est pourquoi l'Antiquité chrétienne désignait par la même expression, Corpus Christi, le corps né de la Vierge Marie, le Corps eucharistique et le Corps ecclésial du Christ. Cette donnée bien présente dans la tradition nous aide à faire grandir en nous la conscience du caractère inséparable du Christ et de l'Église. Le Seigneur Jésus, en s'offrant lui-même pour nous en sacrifice, a annoncé à l'avance dans ce don, de manière efficace, le mystère de l'Église (...). Le Serviteur de Dieu Jean-Paul II, dans son Encyclique 'Ecclesia de Eucharistia' (2003), avait déjà attiré l'attention sur la relation entre Eucharistie et 'communio'. Il a parlé du mémorial du Christ comme de la plus haute manifestation sacramentelle de la communion dans l'Église. L'unité de la communion ecclésiale se révèle concrètement dans les communautés chrétiennes et elle se renouvelle dans l'action eucharistique qui les unit et qui les différencie en Églises particulières, in quibus

et ex quibus una et unica Ecclesia catholica existit (c'est en elles et par elles qu'existe l'Église catholique une et unique, Lumen Gentium 23). C'est justement la réalité de l'unique Eucharistie célébrée dans chaque diocèse autour de l'Évêque qui nous fait comprendre comment les Églises particulières elles-mêmes subsistent in et ex Ecclesia (...) (n° 15).

Le Concile Vatican II a rappelé que, quant aux autres sacrements et à tous les ministères ecclésiaux et aux œuvres d'apostolat, ils sont étroitement liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle. La très sainte Eucharistie contient en effet l'ensemble des biens spirituels de l'Église, à savoir le Christ lui-même, notre Pâque, le pain vivant, qui par sa Chair, vivifiée et vivifiante par l'Esprit Saint, procure la vie aux hommes, et les invite et les conduit à s'offrir eux-mêmes, à offrir leurs travaux et toutes les choses créées, en union avec lui. Cette relation intime de l'Eucharistie avec les autres sacrements et avec l'existence chrétienne est comprise à sa racine quand on contemple le mystère de l'Église elle-même comme sacrement. À ce sujet, le Concile Vatican II a affirmé que l'Église est, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire, le signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain (Lumen Gentium, 1) (n° 16).

Dans la même Exhortation apostolique, Benoît XVI parle du dimanche : *La nouveauté radicale que l'Eucharistie introduit dans la vie de l'homme s'est révélée à la conscience chrétienne dès les origines. Les fidèles ont immédiatement perçu l'influence profonde que la célébration eucharistique exerçait sur leur style de vie. Saint Ignace d'Antioche exprimait cette vérité en qualifiant ainsi les chrétiens : ceux qui sont venus à la nouvelle espérance ; il les présentait comme ceux qui vivent selon le dimanche. Cette formule du grand martyr d'Antioche met clairement en lumière le lien entre la réalité eucharistique*

et l'existence chrétienne dans son caractère quotidien. L'habitude caractéristique des chrétiens de se réunir le premier jour après le sabbat pour célébrer la résurrection du Christ – selon le récit de saint Justin martyr – est également l'élément qui définit la forme de l'existence renouvelée par la rencontre avec le Christ. La formule de saint Ignace – Vivre selon le dimanche – souligne aussi la valeur paradigmatique que possède ce jour saint par rapport à tout autre jour de la semaine (n° 72).

Redécouvrant le sens de la célébration dominicale pour la vie des chrétiens, il est naturel de se poser le problème de ces communautés chrétiennes où manque le prêtre et où il n'est donc pas possible de célébrer la Messe le Jour du Seigneur. Il faut dire, à ce propos, que nous nous trouvons face à des situations très différentes les unes des autres. Le Synode (des évêques) a tout d'abord recommandé aux fidèles de se rendre dans une des églises du diocèse où est garantie la présence du prêtre, même quand cela demande un certain sacrifice. Là où, par contre, les grandes distances rendent pratiquement impossible la participation à l'Eucharistie dominicale, il est important que les communautés chrétiennes se rassemblent également pour louer le Seigneur et pour faire mémoire du jour qui lui est consacré. Cela devra cependant se réaliser dans le cadre d'une instruction appropriée sur la différence entre la Messe et les assemblées dominicales en absence de prêtre. Le soin pastoral de l'Église doit s'exprimer dans ce cas en veillant à ce que la liturgie de la Parole, organisée sous la présidence d'un diacre ou d'un responsable de la communauté à qui ce ministère a été régulièrement confié par l'autorité compétente, se déroule selon un rituel spécifique, élaboré par les Conférences épiscopales et approuvé par elles à cette fin. Je rappelle que concéder la faculté de distribuer la communion dans ces liturgies revient aux Ordinaires, qui évalueront attentivement l'opportunité des choix à effectuer. En outre, on doit faire en sorte que de telles assemblées n'entraînent pas de confusion sur le rôle central

du prêtre et sur l'aspect sacramental dans la vie de l'Église. L'importance du rôle des laïcs, que l'on doit justement remercier de leur générosité au service des communautés chrétiennes, ne peut jamais occulter le ministère irremplaçable des prêtres pour la vie de l'Église. On veillera donc avec attention à ce que les assemblées en absence de prêtre ne donnent pas prise à des visions ecclésiologiques qui ne seraient pas fidèles à la vérité de l'Évangile et à la tradition de l'Église (n° 75).

Spe salvi (2007)

Dans l'encyclique *Spe salvi* (30 novembre 2007), Benoît XVI donne des indications sur ce que nous pouvons espérer, croyant que, comme l'a écrit l'apôtre Paul (Rm 8, 24), nous avons tous été sauvés. Au terme d'une longue réflexion, Benoît XVI fait une synthèse : *Résumons ce que nous avons découvert jusqu'à présent au cours de nos réflexions. Tout au long des jours, l'homme a de nombreuses espérances – les plus petites ou les plus grandes –, variées selon les diverses périodes de sa vie. Parfois, il peut sembler qu'une de ces espérances le satisfasse totalement et qu'il n'ait pas besoin d'autres espérances. Dans sa jeunesse, ce peut être l'espérance d'un grand amour qui le comble ; l'espérance d'une certaine position dans sa profession, de tel ou tel succès déterminant pour le reste de sa vie. Cependant, quand ces espérances se réalisent, il apparaît clairement qu'en réalité ce n'était pas la totalité. Il paraît évident que l'homme a besoin d'une espérance qui va au-delà. Il paraît évident que seul peut lui suffire quelque chose d'infini, quelque chose qui sera toujours plus que ce qu'il ne peut jamais atteindre. En ce sens, les temps modernes ont fait grandir l'espérance de l'instauration d'un monde parfait qui, grâce aux connaissances de la science et à une politique scientifiquement fondée, semblait être devenue réalisable. Ainsi l'espérance biblique du règne de Dieu a été remplacée*



« Nous avons tous été sauvés » (Rm 8,24)

par l'espérance du règne de l'homme, par l'espérance d'un monde meilleur qui serait le véritable 'règne de Dieu'. Cela semblait finalement l'espérance, grande et réaliste, dont l'homme avait besoin. Elle était en mesure de mobiliser – pour un certain temps – toutes les énergies de l'homme ; ce grand objectif semblait mériter tous les engagements. Mais au cours du temps il parut clair que cette espérance s'éloignait toujours plus. On se rendit compte avant tout que c'était peut-être une espérance pour les hommes d'après-demain, mais non une espérance pour moi. Et bien que le 'pour tous' fasse partie de la grande espérance – je ne puis en effet devenir heureux contre les autres et sans eux – il reste vrai

qu'une espérance qui ne me concerne pas personnellement n'est pas non plus une véritable espérance. Et il est devenu évident qu'il s'agissait d'une espérance contre la liberté, parce que la situation des choses humaines dépend pour chaque génération, de manière renouvelée, de la libre décision des hommes qui la composent. Si, en raison des conditions et des structures, cette liberté leur était enlevée, le monde, en définitive, ne serait pas bon, parce qu'un monde sans liberté n'est en rien un monde bon. Ainsi, bien qu'un engagement continu pour l'amélioration du monde soit nécessaire, le monde meilleur de demain ne peut être le contenu spécifique et suffisant de notre espérance. Et toujours à ce propos se pose la question : Quand le monde est-il meilleur ? Qu'est-ce qui le rend bon ? Selon quel critère peut-on évaluer le fait qu'il soit bon ? Et par quels chemins peut-on parvenir à cette bonté (30) ?

Ou encore : nous avons besoin des espérances – des plus petites ou des plus grandes – qui, au jour le jour, nous maintiennent en chemin. Mais sans la grande espérance, qui doit dépasser tout le reste, elles ne suffisent pas. Cette grande espérance ne peut être que Dieu seul, qui embrasse l'univers et qui peut nous proposer et nous donner ce que, seuls, nous ne pouvons atteindre. Précisément, le fait d'être gratifié d'un don fait partie de l'espérance. Dieu est le fondement de l'espérance – non pas n'importe quel dieu, mais le Dieu qui possède un visage humain et qui nous a aimés jusqu'au bout – chacun individuellement et l'humanité tout entière. Son Règne n'est pas un au-delà imaginaire, placé dans un avenir qui ne se réalise jamais ; son règne est présent là où il est aimé et où son amour nous atteint. Seul son amour nous donne la possibilité de persévérer avec sobriété jour après jour, sans perdre l'élan de l'espérance, dans un monde qui, par nature, est imparfait. Et, en même temps, son amour est pour nous la garantie qu'existe ce que nous pressentons vaguement et que, cependant, nous attendons au plus profond de nous-mêmes : la vie qui est 'vraiment' vie (n° 31).

Caritas in veritate (2009)

Dans l'encyclique *Caritas in veritate* (29 juin 2009), Benoît XVI relit l'encyclique *Populorum progressio* (26 mars 1967) de Paul VI. *(Celui-ci) remarquait que le monde est en malaise faute de pensée. Cette affirmation renferme une constatation, mais surtout un souhait : il faut qu'il y ait un renouveau de la pensée pour mieux comprendre ce qu'implique le fait que nous formons une famille ; les échanges entre les peuples de la planète exige un tel renouveau, afin que l'intégration puisse se réaliser sous le signe de la solidarité plutôt que de la marginalisation. Une telle pensée nous oblige à approfondir de manière critique et sur le plan des valeurs la catégorie de la relation. Un tel effort ne peut être mené par les seules sciences sociales, car il requiert l'apport de savoirs tels que la métaphysique et la théologie, pour comprendre de façon éclairée la dignité transcendante de l'homme.*

La créature humaine, qui est de nature spirituelle, se réalise dans les relations interpersonnelles. Plus elle les vit de manière authentique, plus son identité personnelle mûrit également. Ce n'est pas en s'isolant que l'homme se valorise lui-même, mais en se mettant en relation avec les autres et avec Dieu. L'importance de ces relations devient alors fondamentale. Cela vaut aussi pour les peuples. Pour leur développement, une vision métaphysique de la relation entre les personnes est donc très utile. À cet égard, la raison trouve une inspiration et une orientation dans la révélation chrétienne, selon laquelle la communauté des hommes n'absorbe pas en soi la personne, anéantissant son autonomie, comme cela se produit dans les diverses formes de totalitarisme, mais elle la valorise encore davantage car le rapport entre individu et communauté est celui d'un tout vers un autre tout. Tout comme la communauté familiale n'abolit pas en elle les personnes qui la composent et comme l'Église elle-même valorise pleinement la

créature nouvelle qui, par le baptême, s'insère dans son Corps vivant, de la même manière l'unité de la famille humaine n'abolit pas en elles les personnes, les peuples et les cultures, mais elle les rend plus transparents les uns aux autres, plus unis dans leurs légitimes diversités (n° 53).

Le thème du développement coïncide avec celui de l'inclusion relationnelle de toutes les personnes et de tous les peuples dans l'unique communauté de la famille humaine qui se construit dans la solidarité sur la base des valeurs fondamentales de la justice et de la paix. Cette perspective est éclairée de manière décisive par la relation entre les trois Personnes de la Sainte Trinité dans leur unique Substance divine. La Trinité est unité absolue, car les trois Personnes divines sont relationnalité pure. La transparence réciproque entre les Personnes divines est complète et le lien entre l'une et l'autre est total, parce qu'elles constituent une unité et unicité absolue. Dieu veut nous associer nous aussi à cette réalité de communion : pour qu'ils soient un comme nous sommes un (Jn 17, 22). L'Église est signe et instrument de cette unité (...) (n° 54).

La révélation chrétienne de l'unité du genre humain pré-suppose une interprétation métaphysique de l'humanum où la relation est un élément essentiel (n° 55).

Verbum Domini (2010)

L'exhortation apostolique post-synodale *Verbum Domini* (30 septembre 2010) reprend les propositions du Synode ordinaire des évêques sur la Parole de Dieu (2008). Benoît XVI conclut : *En conséquence, notre temps doit être toujours davantage le temps d'une nouvelle écoute de la Parole de Dieu et d'une Nouvelle Évangélisation. Redécouvrir le caractère central de la Parole divine dans la vie chrétienne nous fait retrouver aussi le sens le plus profond de ce que le Pape Jean-Paul II a rappelé avec force : continuer la missio ad gentes et entreprendre avec toutes ses forces la Nouvelle Évangélisation, surtout dans les pays où l'Évangile a été oublié ou souffre de l'indifférence du plus grand nombre en raison d'un sécularisme diffus. Que l'Esprit Saint éveille chez les hommes la faim et la soif de la Parole de Dieu et suscite de zélés messagers et témoins de l'Évangile* (n° 122).

L'Assemblée synodale nous a permis d'expérimenter ce qui est contenu dans le message johannique : l'annonce de la Parole crée la communion et apporte la joie. Il s'agit d'une joie profonde qui jaillit du cœur même de la vie trinitaire et qui se communique à nous dans le Fils. Il s'agit de la joie, comme don ineffable, que le monde ne peut donner. On peut organiser des fêtes, mais pas la joie. Selon l'Écriture, la joie est un fruit de l'Esprit Saint (Ga 5, 22), qui nous permet de pénétrer dans la Parole et de faire en sorte que la Parole divine entre en nous en portant ses fruits pour la vie éternelle. En annonçant la Parole de Dieu dans la force de l'Esprit Saint, nous désirons communiquer aussi la source de la vraie joie, non une joie superficielle et éphémère mais celle qui jaillit de la conscience que seul le Seigneur Jésus a les paroles de la vie éternelle (Jn 6, 68) (n° 123).



Basilique Saint-Christophe de Charleroi

Une brève synthèse

De ces lectures, j'ai retenu, pour l'axe célébration-liturgie-communion l'insistance sur l'Église comme sacrement (*Lumen Gentium*, 1), signe et moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain, dans un contexte précis de l'évangélisation. Quel que fût le thème abordé dans les textes de Benoît XVI, je trouvais la relation de la personne et de la communauté ecclésiale avec Dieu, ainsi que la participation à l'unification de la famille humaine. Le lien de l'eucharistie avec l'Église mettait en lumière le dimanche, l'existence au jour le jour, et les situations difficiles où il n'y a pas de prêtre pour présider l'eucharistie. D'où la question de l'avenir des ministres ordonnés. D'où la question du signe que donne une communauté ecclésiale en un lieu.

La Maison-Dieu (mars 2011)

En mars 2011 sort le n° 265 de *La Maison-Dieu*, revue d'études liturgiques et sacramentelles, consacré à *Liturgie et mission de l'Église*. Je l'ai lu à fond et j'ai été frappé par deux contributions.

Mgr Claude Dagens

D'abord celle de Mgr Claude Dagens, évêque d'Angoulême et membre de l'Académie française, intitulée : *La liturgie et la pastorale sacramentelle. Exigences et enjeux actuels* (p. 11-25). Mgr Dagens commence par dire : *Depuis quelque temps, un seuil important est franchi : on reconnaît la place centrale que tiennent la liturgie, la prière et les sacrements de l'Église dans la vie ordinaire des communautés chrétiennes de France. On a renoncé assez généralement à cette opposition factice et dangereuse, que l'on avait conçue et pratiquées jadis, entre ce que l'on appelait le culte et la mission, le premier étant déprécié et considéré comme secondaire du point de vue de son efficacité pastorale* (p.11-12). Après avoir rappelé le contenu sur ce sujet de la *Lettre aux catholiques de France* (1996), qui affirme le rôle primordial de la liturgie en vue de former une Église qui propose la foi, il ajoute : *L'expérience montre que ce sont souvent des personnes étrangères à la foi catholique qui perçoivent quelque chose du mystère de Dieu, en assistant à la célébration d'un baptême, d'un mariage, ou de funérailles, ou à l'Eucharistie du dimanche. Le langage des signes liturgiques les atteint ou les éveille au-delà du langage des mots, d'autant plus que ces personnes ne disposent pas de mots pour nommer leur recherche de Dieu. Et les nouveaux croyants qui sont parmi nous (catéchumènes, néophytes, jeunes d'âge scolaire qui se préparent au baptême, à la première communion ou à la confirmation)*

attendent avant tout d'être initiés à la nouveauté du mystère chrétien. Ils comprennent souvent d'eux-mêmes que la liturgie, à travers ses signes, fait appel à leur intériorité, et que le silence de recueillement y a sa place tout autant que les paroles et les gestes (p. 12). Il ne s'agit pas de moments privilégiés qui feraient partie de l'extraordinaire. Dans la pastorale ordinaire également, on rencontre ce genre de recherche. (...) *c'est à nous de faire connaître et même de faire valoir notre souci tenace d'une liturgie qui cherche à conduire au cœur du mystère de la foi, qui soit simplement mystagogique, en laissant transparaître la présence et l'action de Dieu parmi nous, dans le Corps vivant de son Église* (p. 13).

Pour y parvenir, Mgr Dagens propose de manifester la sacramentalité de l'Église, non pas en faisant appel à des descriptions institutionnelles et quantitatives, mais en soulignant notre manière de participer à la communication de Dieu à travers la liturgie et les sacrements. *Il faut donc à la fois distinguer nos missions particulières dans le Corps du Christ (les laïcs baptisés à partir du baptême, les évêques, les prêtres et les diacres à partir de leur ordination) et nous reconnaître mutuellement avec ces différences réelles. Mais il est nécessaire, en même temps, de reconnaître la source commune de notre mission, telle que la liturgie la manifeste : c'est le mystère pascal du Christ Jésus actualisé dans les sacrements de l'Église, et spécialement dans l'Eucharistie, qui fait de nous, d'une manière réelle et sensible, le Corps du Seigneur pour la vie du monde* (p.14-15).

Outre la manifestation de la sacramentalité de l'Église, Mgr Dagens relie la liturgie et les sacrements à l'évangélisation. *L'enjeu de cet engagement est relativement simple à comprendre, même si sa mise en œuvre n'est pas toujours facile. C'est que la liturgie et les sacrements font partie de la visibilité or-*



dinaire de l'Église. Or, dans les circonstances présentes, on peut penser qu'il faudrait avoir recours à des formules ou à des pratiques extraordinaires pour manifester cette visibilité de l'Église, pour la rendre plus expressive, plus attirante, plus présente sur la place publique. Là encore, on ne peut pas renoncer au lien si étroit qui existe entre la mission de l'Église et le mystère du Christ. L'Église n'a pas à se montrer, mais à être transparente à la lumière du Christ : sa mission essentielle, à la fois ordinaire et extraordinaire, consiste à révéler et à communiquer cette lumière qui n'est pas éblouissante, mais agissante, comme celle du Ressuscité (p. 16-17).

Pour que s'établisse effectivement le lien entre la liturgie et l'évangélisation, une condition semble indispensable. *Il nous faut apprendre à bannir résolument toute logique marchande aussi bien dans la pratique de la liturgie que dans celle de l'évangélisation. On ne peut pas considérer qu'il y ait d'un côté l'Église qui offre ses biens spirituels et de l'autre des deman-*

deurs, dont on constate souvent que la demande ne correspond pas vraiment à l'offre de l'Église. Cette logique à base de calcul est perverse. C'est à nous d'en sortir, s'il le faut, en n'accueillant jamais les demandeurs de sacrements comme des clients qu'il faudrait attirer ou séduire. C'est ici que la pastorale de l'accueil, pour être vraiment chrétienne, doit être exigeante (p.17-18).

Enfin, Mgr Dagens suggère d'aller toujours au cœur de la liturgie. *La liturgie est au centre de la vie et de la mission de l'Église. Mais, tout en étant reconnue ainsi dans sa réalité centrale, nous savons qu'elle est aussi une réalité sensible, précisément parce qu'elle communique le don de Dieu à travers des signes et des gestes qui s'adressent aux capacités de nos sens (...). Cette dimension 'charnelle' de la liturgie est évidemment inséparable de l'événement central de l'Incarnation du Verbe de Dieu* (p. 19-20). Il arrive que la liturgie soit comprise selon les seules logiques de notre sensibilité humaine. Aussi faut-il sans cesse aller au cœur de la liturgie.

Une brève synthèse

Après avoir lu l'article de Mgr Dagens, je me suis souvenu des récits que me font de leur cheminement les catéchumènes, chaque année, un dimanche de janvier. C'est souvent lors d'un passage dans une église, au moment de la liturgie, qu'un déclic s'est produit. Le fait qu'une assemblée chante, écoute, fait des gestes, prie et fait silence frappe et invite à faire de même en cherchant Dieu, en devenant disciple de Jésus. C'est un moment qui bouleverse le cœur de ceux qui y viennent pour la première fois. Il en va de même pour les confirmands de plus de 14 ans et pour les confirmands adultes qui, un samedi de carême, me racontent chaque année leur itinéraire de foi. La liturgie y a une grande place.



A l'évêché avec les catéchumènes

Henri-Jérôme Gagey

La seconde contribution qui a attiré mon attention est celle d'Henri-Jérôme Gagey, Professeur à l'Institut Catholique de Paris : *La liturgie, milieu de l'annonce de l'Évangile* (p. 93-109). Dans cet article, je voudrais interroger une évidence qui s'est imposée depuis peu à de nombreux théologiens français engagés en liturgie et en catéchétique concernant l'exigence de penser l'annonce de l'Évangile dans une relation étroite avec l'activité liturgique de l'Église. Cette évidence ne va pas de soi. Comme l'a infatigablement rappelé Patrick Prétot (directeur de l'Institut Supérieur de Liturgie à l'Institut Catholique de Paris), elle fait courir le risque d'une 'instrumentalisation' de la liturgie réduite au statut peu avantageux de discours pédagogique, mais surtout elle constitue une nouveauté remarquable dans la réflexion sur la transmission de la foi qui a tranquillement ignoré ce thème pendant des siècles (p. 93).

Gagey analyse d'abord la nouvelle évidence du lien entre liturgie et annonce de l'Évangile. Il s'agit d'une rupture avec la manière dont les théologiens et les pasteurs pensaient encore de manière quasi réflexe selon les catégories de la théologie néo-scholastique. *Pour eux, la question de l'annonce de l'Évangile se posait dans un cadre pré-liturgique, voire aliturgique. C'est ce qui ressort encore par exemple de ce texte, tellement novateur par ailleurs, qu'est l'Exhortation apostolique Evangelii Nuntiandi (1975). Tout en récusant l'opposition, courante à l'époque de sa rédaction, entre évangélisation et sacramentalisation, elle présente en premier lieu la liturgie comme le terme d'une évangélisation ayant pris toute sa mesure (...). (...) l'évangélisation ne peut être considérée comme pleinement réalisée que dans le cadre d'une existence chrétienne où sacrements et liturgie tiennent toute leur place, alors que, inversement, l'activité liturgique perdrait son sens si la Parole n'y était entendue et prêchée* (p. 96-97).

Or, les textes récents font un lien évident entre liturgie et annonce de l'Évangile. S'inscrivant explicitement dans la suite de la *Lettre aux catholiques de France* (1996), qui propose une articulation ternaire entre confession de foi, service de l'humanité et pratique liturgique et sacramentelle, deux documents de la Conférence des évêques de France, *Aller au cœur de la foi* et le 'Texte national d'orientation de la catéchèse en France' promeuvent une catéchèse conduite par une 'pédagogie de l'initiation' permettant d'entrer dans l'expérience chrétienne par la proposition d'un 'bain de vie ecclésiale' qui 'ouvre à la beauté de Dieu' et fait goûter 'à la vie de la foi' (p. 94).

Gagey explique ce changement par l'écroulement du paradigme apologétique du XX^{ème} siècle (p.97-100) et par la fin du catéchuménat social, l'environnement dans lequel la

tradition chrétienne des fêtes religieuses et des grands événements de tout résidant en France supposaient l'influence de la foi chrétienne dans la culture (p. 100-102).

Aujourd'hui c'est la liturgie qui est le milieu du déploiement de la figure objective de la Révélation, le site qui convient pour que l'Évangile soit adressé comme une interpellation qui fait autorité et réclame sa réponse au lieu de se laisser réduire à une vision du monde ou à un moralisme (p. 102).

Dans la liturgie, l'annonce de l'Évangile n'est pas un libre débat sur les questions ultimes de l'existence, mais bien un lieu où retentit un appel qui demande une réponse. *Entrer dans la liturgie, c'est en effet toujours opérer une rupture qui invite à passer de la situation du discours 'sur' à la situation de l'écoute ; de la situation d'un échange sur la dimension spirituelle de l'existence, à la situation de l'accueil d'une interpellation adressée qui attend et suscite une réponse* (p. 106).

Une brève synthèse

La question du lien entre le deuxième axe de la mission de l'Église – liturgie, célébration, communion – et l'annonce de l'Évangile étant ainsi bien éclairée, j'étais prêt à proposer le thème principal du synode diocésain.

Enfin, pour continuer à nourrir ma réflexion, Thierry Bierlaire me fait parvenir son mémoire : *La situation du ministère des prêtres dans l'ordre de la foi. Développement de quelques principes théologiques mis en évidence par le Cardinal Joseph Ratzinger*, Mémoire présenté pour l'obtention de la Licence Canonique en Théologie, à l'Institut Catholique de Paris, 2010.



*« Dans l'Église, tous les baptisés sont appelés
à témoigner du Christ »*

III^{ÈME} PARTIE :

Préparation immédiate du synode diocésain

Quatre thèmes

Le thème principal cherche à mieux percevoir la **sacramentalité de l'Église**, en reprenant le texte de la Constitution dogmatique sur l'Église du Concile Vatican II *Lumen Gentium* 1 : *L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle.*

Ce thème principal se décline comme suit : **comment percevoir que l'Église est sacrement ? Dans ce cadre, quelle est la place de la liturgie ?** Comment situer les sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie) dans le devenir chrétien dans la société actuelle ? Comment situer l'assemblée eucharistique du dimanche dans le témoignage de l'Évangile ?

À partir de cette réflexion fondamentale, comment aborder ce thème sur le terrain ? Le diocèse de Tournai compte 49 unités pastorales et quantité de secteurs pastoraux non liés à un territoire (l'annonce de la Parole de Dieu, la formation théologique ; l'initiation à la prière, à la célébration, le dialogue œcuménique et interreligieux, les pèlerinages ; la diaconie ou le service de la société sous toutes ses formes, l'enseignement, les aumôneries dans les soins de santé, les prisons, le service pastoral des jeunes, l'accueil des migrants et des réfugiés, etc.). **Dans les unités pastorales et dans les autres secteurs, quels sont les lieux où l'Église est réellement manifestée ?**

En raison de l'importance de la sacramentalité de l'Église, **comment témoigner de l'appel aux ministères et à la vie consacrée ?** Dans l'Église, tous les baptisés sont appelés à témoigner du Christ. Parmi eux, quelques-uns sont appelés à exercer un ministère particulier au service de tous : le ministère des prêtres, le ministère des diacres. Parmi tous les baptisés, quelques-uns sont appelés à la vie consacrée, comme moines ou moniales, religieux ou religieuses, vierges consacrées, membres d'un institut séculier ou d'une famille spirituelle. Comment le diocèse peut-il manifester l'appel à devenir ministre ordonné prêtre ou diacre, et témoigner de l'appel du Seigneur à s'engager dans la vie consacrée ?

Parmi les multiples lieux de l'initiation chrétienne, la famille a un rôle fondamental. Les parents ont la mission d'initier leurs enfants à la foi, de les accompagner à devenir chrétiens. **Comment le diocèse peut-il aider les parents à remplir cette mission ?** Comment le diocèse peut-il encourager les fiancés, les jeunes couples et, finalement, tous les couples à devenir chrétiens dans la société actuelle ?

Secrétaire général

Pour mener un synode, que ce soit au plan théologique et spirituel, ou au plan technique, il faut un secrétaire général qui puisse travailler en communion avec l'Évêque et ses collaborateurs, ainsi qu'avec tous les autres acteurs. J'ai choisi Philippe Fortemps, né en 1969, marié et père de quatre enfants, professeur à l'Université, ordonné diacre le 1^{er} février 2009 à Ghlin. La demande est formulée en présence de son épouse le 23 mars 2011. Le 2 avril 2011, il m'envoie un mail pour manifester que son épouse et lui-même marquent leur accord. Je n'ai jamais regretté ce choix. Au fur et à mesure de la préparation et de la célébration du synode, Philippe et moi avons, bien entendu, rencontré quelques difficultés, mais surtout découvert le peuple de Dieu en Hainaut de manière tout à fait nouvelle, sans nous laisser enfermer dans les structures habituelles de la pastorale.

Assemblée diocésaine à Soignies (28 mai 2011)

Arnaud Join-Lambert est invité à l'assemblée diocésaine du 28 mai 2011 à Soignies afin de présenter ce qu'est la synodalité dans l'Église, en quoi consiste un synode diocésain et, surtout, le discernement dans l'Esprit Saint qui en est l'âme. Il expose le mouvement de la prière *Adsumus* d'Isidore



Atelier à l'assemblée diocésaine à Soignies

de Séville, qui est prononcée lors de l'ouverture de la célébration de tout concile ou synode. Pour évoquer la synodalité dans le diocèse de Tournai, Arnaud Join-Lambert s'appuyait sur le travail en cours de rédaction de Geneviève Frère, qui sera présenté à l'UCL le 16 décembre 2011.*

C'est à cette assemblée diocésaine que j'ai annoncé officiellement la célébration du synode diocésain de Tournai et que j'ai donné les noms des acteurs principaux du synode.

Tout d'abord le secrétaire général, le diacre permanent Philippe Fortemps, avec son adjoint l'économe diocésain.

** Le Processus 'Chemins d'Église' du diocèse de Tournai de 1993-1997. Une synodalité sans synode, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Master en théologie, finalité approfondie en théologie pratique, à la Faculté de Théologie de l'UCL.*

Ensuite les membres du comité de pilotage : le vicaire général Olivier Fröhlich ; des prêtres de la pastorale territoriale : Benoît Lobet, Luc Lysy, André Minet ; des laïcs : Alix Tumba, membre du service pastoral de la famille et enseignante ; Christine Merckaert, responsable du service diocésain du catéchuménat ; Patrick De Bucquois, de Caritas ; Emmanuel Pêtre, de la Maison diocésaine de Bonne-Espérance et membre de la pastorale scolaire ; Hubert Wattier, du service diocésain de la communication ; Soeur Marie-Sophie d'Oultremont, de la vie consacrée ; Geneviève Frère et, plus tard, Myriam Scolas-Delvigne, pour le secrétariat ; Jean-Pierre Lorette, vicaire épiscopal, pour tout ce qui relève du droit canonique ; Michel Vinckier, vicaire épiscopal, pour tout ce qui relève de la liturgie.

Vigile de Pentecôte (11 juin 2011)

Lors de la vigile de Pentecôte, le 11 juin 2011, en la Cathédrale, j'aborde longuement la prière à l'Esprit Saint et les surprises que Dieu peut nous réserver lors de la célébration d'un synode.



Vigile de Pentecôte en la Cathédrale - 2011

Comité de pilotage (26 août 2011)

Avec Philippe Fortemps et l'économe diocésain, un projet pratique a été pensé et mis en route de telle manière qu'à la première rencontre du comité de pilotage, le 26 août 2011 au Séminaire de Tournai, il y ait une base pour discerner et prendre des décisions. C'est lors de cette rencontre qu'au terme d'un tour de table, une citation biblique a recueilli l'unanimité : *Pour que tous aient la vie, la vie en abondance (Jn 10, 10)*. C'est le Christ, le Bon Pasteur, qui parle. La vie donnée par le Christ nous vient aussi dans la célébration des sacrements. La vie donnée par le Christ est pour le monde entier.

Grâce au comité de pilotage, les grandes étapes de la préparation du synode ont été bien réfléchies. La prière demandée à tous a été proposée sous plusieurs formes : outre l'*Adsumus* d'Isidore de Séville, adressée à l'Esprit Saint, prière choisie par Jean XXIII pour l'ouverture du Concile Vatican II, nous avons eu la prière du synode adressée au Père, rédigée par Benoît Lobet. Un petit carnet pour méditer le chapelet a été conçu (*Rosaire, Prier avec la Vierge Marie*, 10 pages). Un flyer a été distribué le plus largement possible. Des chants ont été répertoriés. Deux chants ont même été composés. Une icône de la Pentecôte a été choisie. Des cierges ont été proposés. Des bannières pour l'extérieur et l'intérieur des lieux de culte ont été distribuées.

Les quatre questions du synode ont été monnayées par des fiches théologiques et pastorales, que chacun pouvait trouver sur le site web du synode. L'ensemble constituait un dossier de quarante-quatre pages pour tous ceux qui souhaitent se préparer en profondeur au discernement sur la thématique du synode.



Assez rapidement il est apparu que, pour que les membres de l'assemblée synodale puissent travailler sérieusement, en connaissance de cause, il fallait susciter des équipes synodales de 6 à 12 personnes qui travaillent chacune des quatre questions pendant une heure et demie. Ce qui nécessitait la rédaction d'un *Carnet de route des équipes synodales* (12 pages).

Assemblée des responsables d'unité pastorale (10 octobre 2011)

Selon une tradition bien établie, les responsables d'unité pastorale, doyens et vice-doyens, ont une journée de rencontre annuelle avec l'Évêque et ses collaborateurs immédiats. Le 10 octobre 2011, la rencontre était consacrée à la préparation du synode diocésain.

Conférence de presse (12 novembre 2011)

Une conférence de presse, le 12 novembre 2011 à l'Évêché, informe les médias de la célébration du synode diocésain de Tournai.

Loi synodale et célébrations du synode diocésain

Jean-Pierre Lorette élabore la Loi synodale, à partir des textes juridiques en vigueur et à partir de la loi du synode diocésain de Versailles (2010-2011). Michel Vinckier puise dans les différents répertoires des synodes diocésains ce qui peut convenir à Tournai, et il met en forme quantité de célébrations pour les deux années à venir (2011-2013).

Selon le Directoire pour le ministère pastoral des Évêques : Le caractère ecclésial de l'assemblée synodale se manifeste d'abord dans les célébrations liturgiques, qui en constituent le noyau le plus visible. Il est opportun que les liturgies eucharistiques solennelles, aussi bien d'ouverture que de clôture du Synode, tout comme les célébrations quotidiennes, soient ouvertes à tous les fidèles.

Les études et les débats sur les questions et les schémas proposés sont réservés aux membres de l'assemblée synodale, toujours en présence et sous la présidence de l'Évêque ou de son délégué. 'Toutes les questions proposées seront soumises à la libre discussion des membres dans les sessions du Synode', mais 'l'Évêque a le devoir d'exclure de la discussion synodale des thèses ou des positions – fussent-elles proposées afin de transmettre au Saint-Siège des souhaits à ce sujet – qui seraient en désaccord avec la doctrine permanente de l'Église ou du Magistère pontifical, ou qui concerneraient des matières disciplinaires réservées à l'autorité ecclésiastique suprême ou autre' (n° 174).

Lettre pastorale (27 novembre 2011)

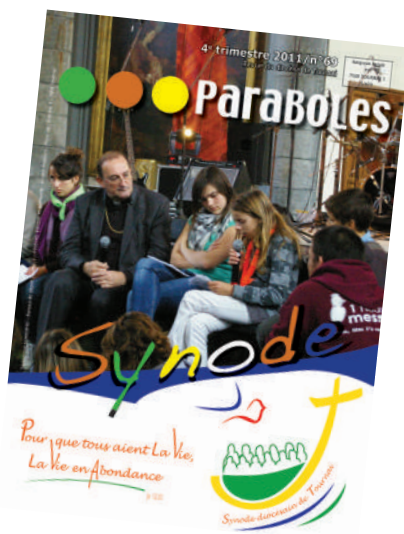
Le premier dimanche de l'Avent 2011 (27 novembre) je publie une lettre pastorale annonçant la célébration du synode diocésain de Tournai, en sollicitant largement la prière des membres du diocèse afin de discerner ce que l'Esprit Saint dit à l'Église en Hainaut.

Paraboles (4^{ème} trimestre 2011)

Le trimestriel *Paraboles*, n° 69, de décembre 2011, est consacré au synode. On y trouve déjà des fiches doctrinales concernant la thématique fondamentale de la consultation.

Rencontre avec les acteurs pastoraux (14 janvier 2012)

Le 14 janvier 2012, à Tournai, Mons et Charleroi, tous les acteurs pastoraux sont invités pour être informés de la thématique du synode, ainsi que de son déroulement : les célébrations et le travail des équipes synodales.





Célébration de lancement à Mons Sainte-Elisabeth

Célébrations de lancement du Synode diocésain

Le samedi 4 février 2012, à Tournai ; le dimanche 5 février 2012, à Charleroi ; et le samedi 11 février 2012 à Mons, le diocèse participe aux célébrations de lancement du Synode. Je me souviens encore du répons du psaume : *À toutes les nations du monde, le Seigneur a ouvert les portes de la foi*. Nous étions dans l'année de la foi, demandée par Benoît XVI. Le répons reprenait la relation de leur voyage missionnaire en Asie Mineure faite par Barnabé et Paul à l'Église d'Antioche : *ils racontaient tout ce que Dieu avait fait avec eux et comment il avait ouvert aux nations païennes la porte de la foi* (Ac 14,27).

Équipes synodales (février-juin 2012)

Des équipes synodales se mettent en route en février 2012. Au fur et à mesure des semaines, elles seront 400 réunissant près de 3600 membres. En juin 2012, plus de 1000 pages de propositions sont envoyées au secrétaire général du synode. Le comité de pilotage les a lues. Un groupe très restreint en a tiré *Le Cahier synodal* (56 pages), destiné au travail des membres de l'assemblée synodale.

Je remercie encore le monde de l'enseignement catholique qui a permis la consultation de près de 100 étudiants de l'enseignement secondaire sur l'une ou l'autre question en vue de préparer la célébration du synode diocésain.

Constitution de l'assemblée synodale (juin-août 2012)

Durant le mois de juin 2012, l'assemblée synodale est en voie de constitution. D'abord les membres de droit prévus par les textes juridiques de l'Église. Dans le diocèse de Tournai : les membres du conseil épiscopal, du conseil presbytéral, du chapitre cathédral, les responsables des unités pastorales et des grands secteurs pastoraux. Ces membres de droit pouvaient participer à l'assemblée synodale dans la mesure où ils avaient été membres d'une équipe synodale.

Tous les autres membres sont élus. Le règlement synodal a permis d'élire des représentants de toutes les unités pastorales et de tous les secteurs pastoraux qui, eux aussi, devaient avoir participé à une équipe synodale. Au total l'assemblée synodale compte 389 membres, dont la grande majorité sont des laïcs.

Les délégués fraternels de l'Église orthodoxe, de l'Église protestante unie de Belgique, des Églises évangéliques, de la Communion anglicane sont invités à la célébration d'ouverture du Synode ainsi qu'aux travaux de l'assemblée synodale. Ils étaient présents à la célébration d'ouverture. Le prêtre anglican Paul Yiend, en charge de la paroisse anglicane de Liège, a participé à toutes les sessions de l'assemblée synodale. Il a, de plus, accepté le service de témoin lors des votes de l'assemblée.

Comme théologiens de l'assemblée synodale, Arnaud Join-Lambert, de l'UCL, et Marie-Hélène Lavianne, professeur émérite de la Faculté de Théologie de l'Université Catholique de Lille, ont fait un travail remarquable. Arnaud Join-Lambert est docteur en théologie de l'Université de Fribourg (2001) avec une thèse sur *Les liturgies des synodes diocésains français 1983-1999*, publiée à Paris en 2004. Il a également l'habilitation en théologie de l'Université de Fribourg (2005). Marie-Hélène Lavianne a présenté sa thèse de doctorat en théologie à la Faculté de Théologie de l'Université catholique de Lille, en 1997 sur *Les Églises particulières au Concile Vatican II*.

Ainsi, l'assemblée synodale compte 104 prêtres, 14 diacres, 24 religieuses, 247 laïcs ; 131 membres de droit ; 251 membres élus ; 7 membres choisis par l'Évêque ; 182 femmes ; 227 hommes ; la plus jeune a 16 ans ; le plus âgé a 88 ans ; 2 théologiens ; une dizaine d'observateurs.



Célébration d'ouverture à la Cathédrale

IV^{ÈME} PARTIE : Célébration du synode diocésain

Ouverture (22 septembre 2012)

La célébration d'ouverture du synode diocésain a lieu à la Cathédrale de Tournai. Les membres de l'assemblée synodale sont invités officiellement à prononcer le serment qui les institue acteurs officiels du synode. En même temps, le peuple de Dieu en Hainaut est appelé à soutenir l'assemblée synodale de sa prière. 1200 participants sont venus prier le 22 septembre 2012. Outre le Cardinal Julien Ries, résidant dans le diocèse de Tournai, Mgr Laurent Ulrich (Lille), Mgr Pierre Warin (Namur), Mgr Jean-Luc Hudsyn (Malines-Bruxelles) représentent les diocèses voisins ; participent

également à la célébration des vicaires épiscopaux et secrétaires d'évêque de Bruges et d'Hasselt ; le vicaire général de Liège ; le vicaire général de Cambrai ; le secrétaire général de la Conférence épiscopale de Belgique, le chanoine Herman Cosijns. Mgr Etienne Quintiens, ancien secrétaire général de la Conférence épiscopale exerçant une mission à la Nonciature apostolique à Bruxelles, lit un message du Pape Benoît XVI, où ce dernier encourageait et assurait le diocèse de Tournai de sa prière. Mme Lucienne Hooghuys-Gielis, de l'Église protestante unie de Belgique, et le Chanoine Dr Robert Innes, de la Communion anglicane, représentent les autres communautés ecclésiales en Belgique.

C'est durant cette célébration que l'Évangéliste, représentant le Christ au milieu de son peuple durant la célébration du synode, a été déposé au centre de l'assemblée à la Cathédrale. C'est lui, le Christ, qui préside le synode.

Les membres de l'assemblée synodale ont reçu ce jour-là le *Cahier synodal*, 56 pages.

Pour la première fois, nous avons chanté *Peuple que le Père a béni*, composé pour la circonstance par Sœur Marie-Pierre Faure et Philippe Robert.

Au terme de la célébration, le secrétaire général Philippe Fortemps et le théologien Arnaud Join-Lambert donnent la signification de l'événement.

Cette célébration est suivie d'une conférence de presse. Les sessions du synode diocésain se tiendront toutes à l'abbaye de Bonne-Espérance.

Le 23 septembre 2012, le Cardinal Julien Ries envoie un mot d'encouragement pour l'avenir du synode. Le 15 octobre 2012, le Nonce apostolique Giacinto Berloco communique que le Cardinal Marc Ouellet, Préfet de la Congrégation des Évêques, a fait connaître son appréciation pour la manière dont les travaux de l'assise synodale avaient été réfléchis et pour le choix des thèmes qui y seraient approfondis.

Première session (10 novembre 2012)

Le *Cahier synodal* est organisé autour des quatre questions initiales déclinées selon onze propositions de motions pastorales. C'est de cette manière que les propositions des équipes synodales ont été synthétisées par le groupe restreint du comité de pilotage. La question I : *La mission de l'Église et la communion au Christ* comprend les motions 1 A (*Célébrer le Seigneur, goûter et vivre*) et la motion 1 B (*Vivre à fond d'un dimanche à l'autre*). La question II : *Unités pastorales et secteurs pastoraux* comprend la motion 2 A (*Nous sommes le Corps du Christ*), la motion 2 B (*Le Christ : l'accueillir et l'annoncer*), la motion 2 C (*Devenir des prophètes : dénoncer et annoncer*). La question III : *L'appel aux ministères et à la vie consacrée* comprend la motion 3 A (*Tous appelés à la sainteté*), la motion 3 B (*Des prêtres selon le Cœur de Dieu*), la motion 3 C (*Tous appelés, tous envoyés*). La question IV : *De la rencontre à la conversion* comprend la motion 4 A (*Chemin(s) d'Emmaüs, Chemin de vie*), la motion 4 B (*Couples et Familles : là où germe la vie*), la motion 4 C (*Dieu, des racines et des ailes pour choisir la Vie*).

Le 25 octobre 2012, Mgr Albert Houssiau, évêque émérite de Liège, me fait parvenir son avis sur le cahier synodal ainsi que sa contribution à *Église de Liège*, en 1996, sur l'eucharistie (*Par Lui, avec Lui et en Lui dans la Sainte Église. Message sur l'Eucharistie*, 62 pages).

À chaque session du synode diocésain, les temps de prière, de célébration bénéficient d'une longue préparation. Nous avons décidé de célébrer la liturgie des Heures, le matin et en fin d'après-midi. Cela a été l'occasion pour beaucoup de découvrir la liturgie des Heures, que le Concile Vatican II demande de proposer à tous les membres du peuple de Dieu (*Sacrosanctum concilium*, 84-85).

De plus, des membres de communautés de la vie consacrée et des laïcs n'ont pas arrêté de se relayer pour prier devant le Saint-Sacrement, dans la chapelle de la Maison diocésaine de Bonne-Espérance. Les membres de l'assemblée synodale sont réellement portés par la prière.

Le 10 novembre 2012, les jeunes qui avaient préparé le synode font écho à la manière dont sont perçues les quatre thématiques proposées (*Toi + moi + tous ceux qui le veulent*) ; Marie-Hélène Lavianne donne une synthèse articulée du Cahier synodal (*L'Église est l'ensemble des baptisés*) ; moi-même j'évoque quelques éléments pour une approche du ministère presbytéral (*Des ministères pour une Église branchée sur le Christ*) ; le Père François Thiry, Jésuite, parle du discernement exercé durant un synode (*Exercer sa liberté sous le regard de Dieu*). Cette session a donc constitué un temps important de premier travail en assemblée synodale ainsi que d'approfondissement de quelques questions en lien direct avec le discernement synodal.

Deuxième session (1er décembre 2012)

Les différents groupes constitués de l'assemblée donnent un premier avis sur la partie du *Cahier synodal* qu'ils avaient reçue comme objet de partage. L'après-midi, le secrétaire

général et les deux théologiens donnent, eux aussi, une réflexion. Les groupes constitués apportent des amendements aux textes étudiés.

J'ai senti ce jour-là que pas mal de participants de l'assemblée synodale ont trouvé leur rythme et, surtout, les enjeux de quelques questions étudiées depuis des mois.

Troisième session (23 février 2013)

Après une matinée de travail, en groupes, l'après-midi voit la première série de votes sur les motions. Après avoir proposé et voté des amendements pour chacun des articles des motions, et avant de voter pour ou contre les motions ainsi amendées, des membres souhaitent pouvoir voter pour ou contre chaque article. Mais la Loi synodale ne le prévoyait pas.

Après cette session, pas mal d'avis me sont parvenus. Il fallait changer la Loi synodale afin de permettre de dire oui ou non sur le contenu de chaque proposition de motion. J'ai par conséquent fait procéder à la modification de la Loi synodale dans ce sens. Il en résultait qu'il serait impossible de clôturer le synode à la date prévue. Une journée supplémentaire serait nécessaire.

Quatrième session (18 mai 2013)

Ce jour-là beaucoup de membres de l'assemblée vivent une sorte de libération. Un vote sur le contenu des motions est rapidement organisé. Aussitôt après le vote, les groupes constitués rédigent les propositions d'actions, destinées au vote de l'assemblée à la session du 12 octobre 2013.

Au terme de la journée, l'assemblée célèbre les premières vêpres solennelles de la Pentecôte.

Cinquième session (12 octobre 2013)

Après un ultime temps de partage pour préciser une action ou l'autre, l'assemblée procède au vote des actions. Mgr Simon Ntamwana, archevêque de Gitega (Burundi), nous fait l'amitié de participer à la matinée.

En fin de journée, lors des vêpres, les motions et les actions votées par l'assemblée me sont remis de manière solennelle. Il ne me reste plus qu'à rédiger les décrets.



Assemblée lors de la cinquième session

Rédaction des décrets

Selon le *Directoire pour le ministère pastoral des Évêques : À la fin des interventions (de l'assemblée synodale)*, l'Évêque confiera à diverses commissions la rédaction des projets de documents synodaux, en donnant les indications nécessaires. Enfin, il examinera les textes préparés et en tant qu'unique législateur, il signera les décrets et les déclarations synodales et il les fera publier sous son autorité personnelle (n° 174).

Le 18 octobre 2013, les membres du Conseil presbytéral donnent un avis sur les travaux du synode diocésain. Le 21 octobre 2013, l'assemblée des responsables d'unité pastorale peut, elle aussi, évoquer le synode. Le 25 octobre 2013, le conseil épiscopal examine la procédure à suivre pour la rédaction des décrets, en s'appuyant sur les propositions d'orientation pastorale et d'actions concrètes formulées et votées par l'assemblée synodale et transmises à l'évêque. Le 5 novembre 2013, Arnaud Join-Lambert vient au conseil épiscopal pour proposer une évaluation et une réflexion. Les 11 et 12 novembre 2013, en l'abbaye Notre-Dame de Scourmont, je demande au conseil épiscopal de répartir les matières en vue de rédiger les décrets. Ce fut un moment fort dans la mesure où nous percevions, tous, l'intérêt d'être clairs sur les options à prendre pour l'avenir de l'annonce du Christ en Hainaut. Des choix ont été faits avec enthousiasme. Tout le monde s'y est mis.

Durant la semaine du 18 novembre 2013, j'ai lu et relu les décrets, avec les membres du conseil épiscopal. En fin de semaine, j'ai envoyé le projet de texte aux membres du comité de pilotage, afin d'avoir un avis. Pour la célébration de clôture, du 30 novembre 2013, le *Cahier des Décrets synodaux* (XXXII pages) était imprimé, prêt à être distribué.

Lettre pastorale (17 novembre 2013)

Le 17 novembre 2013, je publie une lettre pastorale afin d'inviter tous les membres du peuple de Dieu en Hainaut à la célébration de clôture du Synode diocésain, le 30 novembre 2013, en la fête de Saint-André, à la Collégiale Sainte-Waudru, à Mons.



Promulgation des décrets synodaux à la Collégiale Sainte-Waudru à Mons

Clôture (30 novembre 2013)

À la Collégiale Sainte-Waudru à Mons, nous sommes 1500 à participer à la clôture du Synode diocésain. Le début de la matinée consiste en une présentation des décrets. Ensuite, j'ai remercié tous les acteurs du synode. J'ai offert des fleurs à celles et ceux qui avaient exercé des responsabilités importantes.

La *Cantate en forme de colombe*, magnifiquement exécutée, a permis à tous d'exprimer leur joie.

La liturgie eucharistique de clôture dépasse toutes mes espérances. À l'exception de Mgr Patrick Hoogmartens, uniquement présent à la promulgation des décrets, étaient venus : Mgr Laurent Ulrich et Mgr Gérard Coliche (Lille), Mgr Rémy Vancottem (Namur), Mgr Jean-Luc Hudsyn (Malines-Bruxelles), Mgr Aloys Jousten (évêque émérite de Liège), les représentants de l'évêque d'Anvers et de l'archevêque de Luxembourg, le secrétaire général de la Conférence épiscopale, Mgr Herman Cosijns, Mgr Andriy Maksymovich, chargé d'affaires ad interim à la Nonciature apostolique. Le Pasteur Steven Fuite (Église protestante unie de Belgique), le Pasteur Dr Geert W. Lorein (Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique), le prêtre Paul Yiend (Communion anglicane) représentaient les frères et sœurs des communautés chrétiennes de Belgique.

Le chant signal *Église de ce temps, Église au cœur du monde, Tournée vers l'avenir, vers les aubes pascales, Entendras-tu ce que l'Esprit dit aux Églises ? Lève-toi ! Prends la route avec ton Dieu !* a résonné avec éclat dans l'assemblée qui représentait tout le peuple de Dieu en Hainaut. Le chant synodal *Peuple que le Père a béni* a retenti au cœur de tous ceux qui rendaient grâce : *Dieu se souvient de son amour, Dieu aujourd'hui nous visite, Pour nous donner la vie en abondance*. Et le chant en fin de communion rappelait tout ce que nous avons reçu : *Pour vous donner la vie, et la vie en abondance, je suis venu pour vous donner la vie*.

Paraboles (4^{ème} trimestre 2013)

Dans le prolongement de la clôture du Synode, le trimestriel *Paraboles* (n° 77, 4^{ème} trimestre 2013) fait écho au Synode : *Regards sur le synode. Retour sur une aventure humaine et spirituelle.*





V^{ÈME} PARTIE : **Pendant la célébration** **du synode diocésain**

Un changement de perspective **dans l'Église universelle**

Le Pape François

Durant la célébration du Synode diocésain, un événement majeur modifie la manière d'appréhender l'avenir de la mission de l'Église. Le 11 février 2013, le Pape Benoît XVI annonce qu'il renonce à la charge de successeur de Pierre.

Le 13 mars 2013, le Cardinal-Archevêque de Buenos Aires est élu évêque de Rome, successeur de Pierre. Il prend le nom de François.

Outre ses nombreuses interventions publiques sur l'Église qui doit aller aux périphéries et mettre les pauvres au centre, le Pape François engage la réforme de la curie romaine et prend des décisions rapides dans des situations problématiques causées par quelques pasteurs.

Lumen fidei (2013)

Le 29 juin 2013, il publie l'encyclique *Lumen fidei*. Durant l'Année de la Foi (2012-2013), décidée par Benoît XVI, celui-ci a déjà achevé une première rédaction de cette encyclique. Le Pape François dit : *Je lui en suis profondément reconnaissant et, dans la fraternité du Christ, j'assume son précieux travail, ajoutant au texte quelques contributions ultérieures* (n° 7). Après avoir parcouru le parcours de la foi depuis Abraham jusqu'à celui des disciples de Jésus, le Pape François écrit : *Maintenant, à la lumière de sa Résurrection, la mort du Christ dévoile la fiabilité totale de l'amour de Dieu. En tant que ressuscité, le Christ est témoin fiable, digne de foi, appui solide pour notre foi. 'Si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est votre foi', affirme saint Paul (1 Co 15, 17). Si l'amour du Père n'avait pas fait ressusciter Jésus d'entre les morts, s'il n'avait pas pu redonner vie à son corps, alors il ne serait pas un amour pleinement fiable, capable d'illuminer également les ténèbres de la mort. Quand saint Paul parle de sa nouvelle vie dans le Christ, il se réfère à 'la foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est livré pour moi' (Ga 2, 20). Cette 'foi au Fils de Dieu' est certainement la foi de l'Apôtre des gentils en Jésus, mais elle suppose aussi la fiabilité de Jésus, qui se fonde, oui, dans son amour jusqu'à la mort, mais aussi dans son*

être Fils de Dieu. Justement parce que Jésus est le Fils, parce qu'il est absolument enraciné dans le Père, il a pu vaincre la mort et faire resplendir la plénitude de la vie. Notre culture a perdu la perception de cette présence concrète de Dieu, de son action dans le monde. Nous pensons que Dieu se trouve seulement au-delà, à un autre niveau de réalité, séparé de nos relations concrètes. Mais s'il en était ainsi, si Dieu était incapable d'agir dans le monde, son amour ne serait pas vraiment puissant, vraiment réel, et il ne serait donc pas même un véritable amour, capable d'accomplir le bonheur qu'il promet. Croire ou ne pas croire en lui serait alors tout à fait indifférent. Les chrétiens, au contraire, confessent l'amour concret et puissant de Dieu, qui agit vraiment dans l'histoire et en détermine le destin final, amour que l'on peut rencontrer, qui s'est pleinement révélé dans la Passion, Mort et Résurrection du Christ (n° 17).

La plénitude où Jésus porte la foi a un autre aspect déterminant. Dans la foi, le Christ n'est pas seulement celui en qui nous croyons – la manifestation la plus grande de l'amour de Dieu –, mais aussi celui auquel nous nous unissons pour pouvoir croire. La foi non seulement regarde vers Jésus, mais regarde du point de vue de Jésus, avec ses yeux : elle est une participation à sa façon de voir (n° 18).

A partir de cette participation à la façon de voir de Jésus, l'apôtre Paul nous a laissé dans ses écrits une description de l'existence croyante. Celui qui croit, en acceptant le don de la foi, est transformé en une créature nouvelle. Il reçoit un nouvel être, un être filial ; il devient fils dans le Fils. 'Abba, Père' est la parole la plus caractéristique de l'existence de Jésus, qui devient centre de l'expérience chrétienne (cf. Rm 8, 15). La vie dans la foi, en tant qu'existence filiale, est une reconnaissance du don originaire et radical qui est à la base de l'existence de l'homme, et peut se résumer dans la phrase de saint Paul aux Corinthiens : 'Qu'as-tu

que tu n'aies reçu ?' (1 Co 4, 7) (...). Le salut par la foi consiste dans la reconnaissance du primat du don de Dieu, comme le résume saint Paul : 'Car c'est bien par la grâce que vous êtes sauvés, moyennant la foi. Ce salut ne vient pas de vous, il est un don de Dieu' (Ep 2, 8) (n° 19).

De cette manière, l'existence croyante devient existence ecclésiale. Quand saint Paul parle aux chrétiens de Rome de ce corps unique que sont tous les croyants dans le Christ, il les exhorte à ne pas se vanter ; chacun doit au contraire s'estimer 'selon le degré de foi que Dieu lui a départi' (Rm 12, 3). Le croyant apprend à se voir lui-même à partir de la foi qu'il professe. La figure du Christ est le miroir où se découvre sa propre image réalisée. Et comme le Christ embrasse en lui tous les croyants, qui forment son corps, le chrétien se comprend lui-même dans ce corps, en relation originaire au Christ et aux frères dans la foi. L'image du corps ne veut pas réduire le croyant à une simple partie d'un tout anonyme, à un simple élément d'un grand rouage, mais veut souligner plutôt l'union vitale du Christ aux croyants et de tous les croyants entre eux (cf. Rm 12, 4-5). Les chrétiens sont 'un' (cf. Ga 3, 28), sans perdre leur individualité, et, dans le service des autres, chacun rejoint le plus profond de son être. On comprend alors pourquoi hors de ce corps, de cette unité de l'Église dans le Christ, de cette Église qui – selon les paroles de Guardini – 'est porteuse historique du regard plénier du Christ sur le monde', la foi perd sa 'mesure', ne trouve plus son équilibre, l'espace nécessaire pour se tenir debout. La foi a une forme nécessairement ecclésiale, elle se confesse de l'intérieur du corps du Christ, comme communion concrète des croyants. C'est de ce lieu ecclésial qu'elle ouvre chaque chrétien vers tous les hommes. La parole du Christ, une fois écoutée, et par son dynamisme même, se transforme dans le chrétien en réponse, et devient elle-même parole prononcée, confession de foi. Saint Paul affirme qu'avec le cœur, on croit, et avec la bouche on

fait profession de foi (cf. Rm 10, 10). La foi n'est pas un fait privé, une conception individualiste, une opinion subjective, mais elle naît d'une écoute et elle est destinée à être prononcée et à devenir annonce. En effet, 'comment croire sans d'abord l'entendre ? et comment entendre sans quelqu'un qui proclame ? ' (Rm 10, 14). La foi se fait opérante dans le chrétien à partir du don reçu, de l'Amour qui attire de l'intérieur vers le Christ (cf. Ga 5, 6), et rend participants de la marche de l'Église, pèlerine dans l'histoire vers son accomplissement. Pour celui qui, en ce monde, a été transformé, s'ouvre une nouvelle façon de voir, la foi devient lumière pour ses yeux (n° 22).

Le Pape François en vient à la transmission de la foi. Comme toute famille, l'Église transmet à ses enfants le contenu de sa mémoire. Comment faire pour que rien ne soit perdu et qu'au contraire l'héritage de la foi s'approfondisse toujours davantage ? C'est par la Tradition Apostolique, conservée dans l'Église avec l'aide de l'Esprit Saint, que nous avons un contact vivant avec la mémoire fondatrice. Et ce qui a été transmis par les Apôtres – comme l'affirme le Concile œcuménique Vatican II – 'embrasse tout ce qui contribue à une sainte conduite de la vie du Peuple de Dieu et à l'accroissement de la foi, et ainsi l'Église, dans sa doctrine, sa vie et son culte, perpétue et transmet à toutes les générations tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit' (Dei Verbum, 8).

La foi a besoin, en effet, d'un milieu dans lequel on puisse témoigner et communiquer, et qui corresponde et soit proportionné à ce qui est communiqué. Pour transmettre un contenu purement doctrinal, une idée, un livre suffirait sans doute, ou bien la répétition d'un message oral. Mais ce qui est communiqué par l'Église, ce qui se transmet dans sa Tradition vivante, c'est la nouvelle lumière qui naît de la rencontre avec le Dieu vivant, une lumière qui touche la personne au plus profond, au cœur,

impliquant son esprit, sa volonté et son affectivité, et l'ouvrant à des relations vivantes de communion avec Dieu et avec les autres. Pour transmettre cette plénitude, il y a un moyen spécial qui met en jeu toute la personne, corps et esprit, intériorité et relations. Ce sont les sacrements, célébrés dans la liturgie de l'Église. Par eux, une mémoire incarnée est communiquée, liée aux lieux et aux temps de la vie, et qui prend en compte tous les sens. Par eux, la personne est engagée, en tant que membre d'un sujet vivant, dans un tissu de relations communautaires. En conséquence, s'il est vrai de dire que les sacrements sont les sacrements de la foi, il faut dire aussi que la foi a une structure sacramentelle. Le réveil de la foi passe par le réveil d'un nouveau sens sacramentel de la vie de l'homme et de l'existence chrétienne, qui montre comment le visible et le matériel s'ouvrent sur le mystère de l'éternité (n° 40).

La foi se transmet, en premier lieu, par le Baptême. Et elle trouve son accomplissement dans l'Eucharistie. *La nature sacramentelle de la foi trouve sa plus grande expression dans l'Eucharistie. Elle est la précieuse nourriture de la foi, rencontre avec le Christ réellement présent dans l'acte suprême de son amour, le don de lui-même qui produit la vie. Dans l'Eucharistie nous avons le croisement de deux axes sur lesquels la foi fait son chemin. D'un côté, l'axe de l'histoire : l'Eucharistie est un acte de mémoire, une actualisation du mystère, dans lequel le passé, comme événement de mort et de résurrection, montre sa capacité d'ouvrir à l'avenir, d'anticiper la plénitude finale. La liturgie nous le rappelle dans son hodie, l'aujourd'hui des mystères du salut. D'un autre côté, il y a l'axe qui conduit du monde visible vers l'invisible. Dans l'Eucharistie nous apprenons à saisir la profondeur du réel. Le pain et le vin se transforment en Corps et Sang du Christ qui se rend présent dans son chemin pascal vers le Père : ce mouvement nous introduit, corps et âme, dans le mouvement de tout le créé vers sa plénitude en Dieu (n° 44).*



Brève synthèse

Ce que je retiens de *Lumen fidei* : la foi, c'est croire au Christ et c'est aussi regarder le réel avec les yeux du Christ. Par la foi, nous devenons fils dans le Fils et, par conséquent, l'existence croyante devient une existence ecclésiale. Ce qui est transmis par le croyant, par l'Église ne se cantonne pas à un livre, un écrit. Ce qui est transmis touche l'être humain dans toutes ses dimensions : ce sont les sacrements. La foi a une dimension sacramentelle.

Evangelii gaudium (2013)

Le 24 novembre 2013, le Pape François publie l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*. Il explique que ce texte dépasse le cadre d'une exhortation apostolique post-synodale. En effet, le Synode des Évêques d'octobre 2012 avait pour thème *La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne*. Habituellement le pape reprend, dans une exhortation post-synodale, les propositions faites par les membres du Synode. Or, ici, il y a autre chose. *J'ai accepté avec plaisir l'invitation des Pères synodaux à rédiger la présente Exhortation. En le faisant, je recueille la richesse des travaux du Synode. J'ai aussi consulté différentes personnes, et je compte en outre exprimer les préoccupations qui m'habitent en ce moment concret de l'œuvre évangélisatrice de l'Église. Les thèmes liés à l'évangélisation dans le monde actuel qui pourraient être développés ici sont innombrables. Mais j'ai renoncé à traiter de façon détaillée ces multiples questions qui doivent être l'objet d'étude et d'approfondissement attentif. Je ne crois pas non plus qu'on doive attendre du magistère papal une parole définitive ou complète sur toutes les questions qui concernent l'Église et le monde. Il n'est pas opportun que le Pape remplace les Évêchés locaux dans le discernement de toutes les problématiques qui se présentent sur leurs territoires. En ce sens, je sens la nécessité de progresser dans une 'décentralisation' salutaire (n° 16).*

Ici, j'ai choisi de proposer quelques lignes qui puissent encourager et orienter dans toute l'Église une nouvelle étape évangélisatrice, pleine de ferveur et de dynamisme. Dans ce cadre, et selon la doctrine de la Constitution dogmatique Lumen gentium, j'ai décidé, entre autres thèmes, de m'arrêter amplement sur les questions suivantes :

- a. La réforme de l'Église en 'sortie' missionnaire*
- b. Les tentations des agents pastoraux*
- c. L'Église comprise comme la totalité du Peuple de Dieu qui évangélise*
- d. L'homélie et sa préparation*
- e. L'insertion sociale des pauvres*
- f. La paix et le dialogue social*
- g. Les motivations spirituelles pour la tâche missionnaire (n° 17).*

Le **chapitre 1^{er}** plaide pour *la transformation missionnaire de l'Église*. Il commence par la citation de Mt 28, 19-20a : *Allez donc ! De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit.*

Le **premier point** de ce chapitre propose *une Église 'en sortie'*. Après avoir évoqué la sortie d'Abraham, de Moïse et de Jérémie, le Pape François en arrive à Jésus : *Aujourd'hui, dans cet 'allez' de Jésus, sont présents les scénarios et les défis toujours nouveaux de la mission évangélisatrice de l'Église, et nous sommes tous appelés à cette nouvelle 'sortie' missionnaire. Tout chrétien et toute communauté discerneront quel est le chemin que le Seigneur demande, mais nous sommes tous invités à accepter*

cet appel : sortir de son propre confort et avoir le courage de rejoindre toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile (n° 20).

Le **deuxième point** de ce chapitre décrit la **pastorale en conversion**. (...): *je souligne que ce je veux exprimer ici a une signification programmatique et des conséquences importantes. J'espère que toutes les communautés feront en sorte de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour avancer sur le chemin d'une conversion pastorale et missionnaire, qui ne peut laisser les choses comme elles sont. Ce n'est pas d'une 'simple administration' dont nous avons besoin. Constituons-nous dans toutes les régions de la terre en 'état permanent de mission' (n° 25).*

J'imagine un choix missionnaire capable de transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale deviennent un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation. La réforme des structures, qui exige la conversion pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de 'sortie' et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié. Comme le disait Jean-Paul II aux évêques de l'Océanie, 'tout renouvellement dans l'Église doit avoir pour but la mission, afin de ne pas tomber dans le risque d'une Église centrée sur elle-même' (22 novembre 2001) (n° 27).

Et le Pape François de parler de la paroisse ! **La paroisse n'est pas une structure caduque** ; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté. Même si, certainement, elle n'est pas l'unique

institution évangélisatrice, si elle est capable de se réformer et de s'adapter constamment, elle continuera à être 'l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles'. Cela suppose que réellement elle soit en contact avec les familles et avec la vie du peuple et ne devienne pas une structure prolixe séparée des gens, ou un groupe d'élus qui se regardent eux-mêmes. La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu d'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. À travers toutes ses activités, la paroisse encourage et forme ses membres pour qu'ils soient des agents de l'évangélisation. Elle est communauté de communautés, sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire. Mais nous devons reconnaître que l'appel à la révision et au renouveau des paroisses n'a pas encore donné de fruits suffisants pour qu'elles soient encore plus proches des gens, qu'elles soient des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission (n° 28).

Outre la paroisse, nous trouvons aussi d'autres institutions ecclésiales. *Les autres institutions ecclésiales, communautés de base et petites communautés, mouvements et autres formes d'associations, sont une richesse de l'Église que l'Esprit suscite pour évangéliser tous les milieux et secteurs. Souvent elles apportent une nouvelle ferveur évangélisatrice et une capacité de dialogue avec le monde qui rénovent l'Église. Mais il est très salutaire qu'elles ne perdent pas le contact avec cette réalité si riche de la paroisse du lieu, et qu'elles s'intègrent volontiers dans la pastorale organique de l'Église particulière. Cette intégration évitera qu'elles demeurent seulement avec une partie de l'Évangile ou de l'Église, ou qu'elles se transforment en nomades sans racines (n° 29).*

En plus des paroisses et d'autres institutions ecclésiales, le Pape François aborde aussi les diocèses. *Chaque Église particulière, portion de l'Église Catholique sous la conduite de son Évêque, est elle aussi appelée à la conversion missionnaire. Elle est le sujet premier de l'évangélisation, en tant qu'elle est la manifestation concrète de l'unique Église en un lieu du monde, et qu'en elle 'est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique' (Christus Dominus, 11, sur la charge pastorale des évêques, à Vatican II). Elle est l'Église incarnée en un espace déterminé, dotée de tous les moyens de salut donnés par le Christ, mais avec un visage local. Sa joie de communiquer Jésus Christ s'exprime tant dans sa préoccupation de l'annoncer en d'autres lieux qui en ont le plus besoin, qu'en une constante sortie vers les périphéries de son propre territoire ou vers de nouveaux milieux socio-culturels. Elle s'emploie à être toujours là où manquent le plus la lumière et la vie du Ressuscité. Pour que cette impulsion missionnaire soit toujours plus intense, généreuse et féconde, j'exhorte aussi chaque Église particulière à entrer dans un processus résolu de discernement, de purification et de réforme (n° 30).*

Il parle de la mission de l'évêque. *L'évêque doit toujours favoriser la communion missionnaire dans son Église diocésaine en poursuivant l'idéal des premières communautés chrétiennes, dans lesquelles les croyants avaient un seul cœur et une seule âme (Ac 4, 32). Par conséquent, parfois il se mettra devant pour indiquer la route et soutenir l'espérance du peuple, d'autres fois il sera simplement au milieu de tous dans une proximité simple et miséricordieuse, et en certaines circonstances il devra marcher derrière le peuple, pour aider ceux qui sont restés en arrière et – surtout – parce que le troupeau lui-même possède un odorat pour trouver de nouveaux chemins. Dans sa mission de favoriser une communion dynamique, ouverte et missionnaire, il devra stimuler et rechercher la maturation des organismes de*

participation proposés par le 'Code de droit Canonique' (le Pape fait référence au synode diocésain ; au conseil pour les affaires économiques ainsi que l'économe ; au conseil pastoral ; dans chaque paroisse : un conseil pastoral, un conseil pour les affaires économiques) et d'autres formes de dialogue pastoral, avec le désir d'écouter tout le monde, et non pas seulement quelques-uns, toujours prompts à faire des compliments. Mais l'objectif de ces processus participatifs ne sera pas principalement l'organisation ecclésiale, mais le rêve missionnaire d'arriver à tous (n° 31).

Le Pape pense enfin à la papauté et aux structures centrales de l'Église universelle ainsi qu'à toutes formes d'institutions de l'Église universelle : les Églises patriarcales et les conférences épiscopales (n° 32).

La pastorale en terme missionnaire exige d'abandonner le confortable critère pastoral du 'on a toujours fait ainsi'. J'invite chacun à être audacieux et créatif dans ce devoir de repenser les objectifs, les structures, le style et les méthodes évangélisatrices de leurs propres communautés. Une identification des fins sans une adéquate recherche communautaire des moyens pour les atteindre est condamnée à se traduire en pure imagination. J'exhorte chacun à appliquer avec générosité et courage les orientations de ce document, sans interdictions ni peurs. L'important est de ne pas marcher seul, mais de toujours compter sur les frères et spécialement sur la conduite des évêques, dans un sage et réaliste discernement pastoral (n° 33).

Le **troisième point** du chapitre 1^{er} demande que la mission se fasse *à partir du cœur de l'Évangile*.

Le **quatrième point** souligne que *la mission s'incarne dans les limites humaines*.



Unité pastorale du Val d'Haine

Et le cinquième dit que **l'Église est une Mère au cœur ouvert**. *L'Église 'en sortie' est une Église aux portes ouvertes. Sortir vers les autres pour aller aux périphéries humaines ne veut pas dire courir vers le monde sans direction et dans n'importe quel sens. Souvent il vaut mieux ralentir le pas, mettre de côté l'appréhension pour regarder dans les yeux et écouter, ou renoncer aux urgences pour accompagner celui qui est resté sur le bord de la route. Parfois c'est être comme le père du fils prodigue, qui laisse les portes ouvertes pour qu'il puisse entrer sans difficultés quand il reviendra (n° 46).*

L'Église est appelée à être toujours la maison ouverte du Père. Un des signes concrets de cette ouverture est d'avoir partout des églises avec les portes ouvertes. De sorte que, si quelqu'un veut suivre une motion de l'Esprit et s'approcher pour chercher Dieu, il ne rencontre pas la froideur d'une porte close. Mais il y a d'autres portes qui ne doivent pas non plus se fermer. Tous peuvent participer de quelque manière à la vie ecclésiale, tous peuvent faire partie de la communauté, et même les portes des sacrements ne devraient pas se fermer pour n'importe quelle raison. Ceci vaut surtout pour ce sacrement qui est 'la porte', le Baptême. L'Eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramen-

telle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles. Ces convictions ont aussi des conséquences pastorales que nous sommes appelés à considérer avec prudence et audace. Nous nous comportons fréquemment comme des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs. Mais l'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile (n° 47).

Si l'Église entière assume ce dynamisme missionnaire, elle doit parvenir à tous, sans exception. Mais qui devrait-elle privilégier ? Quand quelqu'un lit l'Évangile, il trouve une orientation très claire : pas tant les amis et voisins riches, mais surtout les pauvres et les infirmes, ceux qui sont souvent méprisés et oubliés, 'ceux qui n'ont pas de quoi te rendre' (Lc 14, 14). Aucun doute ni aucune explication, qui affaiblissent ce message si clair, ne doivent subsister. Aujourd'hui et toujours 'les pauvres sont les destinataires privilégiés de l'Évangile', et l'évangélisation, adressée gratuitement à eux, est le signe du Royaume que Jésus est venu apporter. Il faut affirmer sans détour qu'il existe un lien inséparable entre notre foi et les pauvres. Ne les laissons jamais seuls (n° 48).

Sortons, sortons pour offrir à tous la vie de Jésus-Christ. Je répète ici pour toute l'Église ce que j'ai dit de nombreuses fois aux prêtres et laïcs de Buenos Aires : je préfère une Église accidentée, blessée et sale pour être sortie par les chemins, plutôt qu'une Église malade de la fermeture et du confort de s'accrocher à ses propres sécurités. Je ne veux pas une Église préoccupée d'être le centre et qui finit renfermée dans un enchevêtrement de fixations et de procédures. Si quelque chose doit saintement nous préoccuper et inquiéter notre conscience, c'est que tant de nos frères vivent sans la force, la lumière et la consolation de l'amitié de Jésus-Christ, sans une communauté de foi qui les accueille, sans un horizon de sens et de vie. Plus que la peur de se tromper j'espère

que nous anime la peur de nous renfermer dans les structures qui nous donnent une fausse protection, dans les normes qui nous transforment en juges implacables, dans les habitudes où nous nous sentons tranquilles, alors que, dehors, il y a une multitude affamée, et Jésus qui nous répète sans arrêt : 'Donnez-leur vous-mêmes à manger' (Mc 6, 27) (n° 49).

Le **chapitre 2** donne le contexte dans lequel nous devons vivre et agir. Le Pape parle d'une **crise de l'engagement communautaire**. Dans un **premier point**, il rappelle **quelques défis du monde actuel**. Ce sont les fameux non : à l'économie de l'exclusion, à la nouvelle idolâtrie de l'argent, à l'argent qui gouverne au lieu de servir, à la disparité sociale qui engendre la violence ; il donne aussi quelques défis culturels, les défis de l'inculturation de la foi, les défis des cultures urbaines.

Dans un **deuxième point**, il envisage les **tentations des agents pastoraux**. Tout d'abord, le Pape remercie toutes les personnes qui sont engagées au service de l'Église. Et, en même temps, il reconnaît que nous sommes tous influencés par la culture actuelle mondialisée *qui, même en nous présentant des valeurs et de nouvelles possibilités, peut aussi nous limiter, nous conditionner et jusqu'à nous rendre malades. Je reconnais que nous avons besoin de créer des espaces adaptés pour motiver et régénérer les agents pastoraux, 'des lieux où ressourcer sa foi en Jésus crucifié et ressuscité, où partager ses questions les plus profondes et les préoccupations quotidiennes, où faire en profondeur et avec des critères évangéliques le discernement sur sa propre existence et expérience, afin d'orienter vers le bien et le beau ses choix individuels et sociaux'*. En même temps, je désire attirer l'attention sur certaines tentations qui aujourd'hui atteignent spécialement les agents pastoraux (n° 77).

Il arrive que des agents pastoraux aient une **préoccupation exagérée pour les espaces personnels d'autonomie et de détente**, qui les conduit à vivre leurs tâches comme un simple appendice de la vie, comme si elles ne faisaient pas partie de leur identité. En même temps, la vie spirituelle se confond avec des moments religieux qui offrent un certain soulagement, mais qui ne nourrissent pas la rencontre avec les autres, l'engagement dans le monde, la passion pour l'évangélisation. Ainsi, on peut trouver chez beaucoup d'agents de l'évangélisation, bien qu'ils prient, une accentuation de l'individualisme, une crise d'identité et une baisse de ferveur. Ce sont trois maux qui se nourrissent l'un l'autre (n° 78).

La culture médiatique et quelques milieux intellectuels transmettent parfois une défiance marquée par rapport au message de l'Église, et un certain désenchantement. Comme conséquence, beaucoup d'agents pastoraux, même s'ils prient, développent une sorte de complexe d'infériorité, qui les conduit à relativiser ou à occulter leur identité chrétienne et leurs convictions (n° 79).

Au-delà d'un style spirituel ou de la ligne particulière de pensée qu'ils peuvent avoir, un relativisme encore plus dangereux que le relativisme doctrinal se développe chez les agents pastoraux. Il a à voir avec les choix plus profonds et sincères qui déterminent une forme de vie. Ce relativisme pratique consiste à agir comme si Dieu n'existait pas, à décider comme si les pauvres n'existaient pas, à rêver comme si les autres n'existaient pas, à travailler comme si tous ceux qui n'avaient pas reçu l'annonce n'existaient pas. Il faut souligner le fait que, même celui qui apparemment dispose de solides convictions doctrinales et spirituelles, tombe souvent dans un style de vie qui porte à s'attacher à des sécurités économiques, ou à des espaces de pouvoir

et de gloire humaine qu'il se procure de n'importe quelle manière, au lieu de donner sa vie pour les autres dans la mission (n° 80).

Quand nous avons davantage besoin d'un dynamisme missionnaire qui apporte sel et lumière au monde, beaucoup de laïcs craignent que quelqu'un les invite à réaliser une tâche apostolique, et cherchent à fuir tout engagement qui pourrait leur ôter leur temps libre. Aujourd'hui, par exemple, il est devenu très difficile de trouver des catéchistes formés pour les paroisses et qui persèverent dans leur tâche durant plusieurs années. Mais quelque chose de semblable arrive avec les prêtres, qui se préoccupent avec obsession de leur temps personnel. Fréquemment, cela est dû au fait que les personnes éprouvent le besoin impérieux de préserver leurs espaces d'autonomie, comme si un engagement d'évangélisation était un venin dangereux au lieu d'être une réponse joyeuse à l'amour de Dieu qui nous convoque à la mission et nous rend complets et féconds. Certaines personnes font de la résistance pour éprouver jusqu'au bout le goût de la mission et restent enveloppées dans une acédie paralysante (n° 81).

Le Pape dit *non* au pessimisme stérile et *oui* aux relations nouvelles engendrées par Jésus Christ, *non* à la mondanité spirituelle, *non* à la guerre entre nous et il donne d'autres défis ecclésiaux : les laïcs, les femmes, les jeunes, la rareté des vocations au sacerdoce et à la vie consacrée.

Le **chapitre 3** est intitulé : *l'annonce de l'Évangile*. Dans un **premier point**, nous découvrons que *tout le Peuple de Dieu annonce l'Évangile*.

Dans un **deuxième point**, le Pape fait un long développement sur **l'homélie**. Il a cette formule qui est très forte : *L'homélie est la pierre de touche pour évaluer la proximité et la capacité de rencontre d'un pasteur avec son peuple. De fait,*



Unité pastorale de Frasnes

nous savons que les fidèles lui donnent beaucoup d'importance ; et ceux-ci, comme les ministres ordonnés eux-mêmes, souffrent souvent, les uns d'écouter, les autres de prêcher. Il est triste qu'il en soit ainsi. L'homélie peut être vraiment une intense et heureuse expérience de l'Esprit, une rencontre réconfortante avec la Parole, une source constante de renouveau et de croissance (n° 135).

Et le Pape de donner, pour l'homélie, le **contexte liturgique** : *Il faut se rappeler maintenant que 'la proclamation liturgique de la Parole de Dieu, surtout dans le cadre de l'assemblée eucharistique, est moins un moment de méditation et de catéchèse que le dialogue de Dieu avec son peuple, dialogue où sont proclamées les merveilles du salut et continuellement proposées les exigences de l'Alliance' (Jean-Paul II, Lettre apostolique Dies Domini, 31 mai 1998, n° 41). L'homélie a une valeur spéciale qui provient de son contexte eucharistique, qui dépasse toutes les catéchèses parce qu'elle est le moment le plus élevé du dialogue entre Dieu et son peuple, avant la communion sacramentelle. L'homélie reprend ce dialogue qui est déjà engagé entre le Sei-*

gneur et son peuple. Celui qui prêche doit discerner le cœur de sa communauté pour chercher où est vivant et ardent le désir de Dieu, et aussi où ce dialogue, qui était amoureux, a été étouffé ou n'a pas pu donner de fruit (n° 137).

L'homélie ne peut pas être un spectacle de divertissement, elle ne répond pas à la logique des moyens médiatiques, mais elle doit donner ferveur et sens à la célébration. C'est un genre particulier, puisqu'il s'agit d'une prédication dans le cadre d'une célébration liturgique ; par conséquent elle doit être brève et éviter de ressembler à une conférence ou à un cours (...) (n° 138).

Dans un **troisième point**, le Pape parle de *la préparation de la prédication*. Dans un **quatrième point**, il s'agit d'*une évangélisation pour l'approfondissement du kérygme*.

Le **chapitre 4** donne *la dimension sociale de l'évangélisation*. Je voudrais partager à présent mes préoccupations au sujet de la dimension sociale de l'évangélisation précisément parce que, si cette dimension n'est pas dûment explicitée, on court toujours le risque de défigurer la signification authentique et intégrale de la mission évangélisatrice (n° 176).

Dans un **premier point**, le Pape explicite *les répercussions communautaires et sociales du kérygme*. Dans le **deuxième point**, il insiste sur *l'intégration sociale des pauvres*. De notre foi au Christ qui s'est fait pauvre, et toujours proche des pauvres et des exclus, découle la préoccupation pour le développement intégral des plus abandonnés de la société (n° 186). *Unis à Dieu nous écoutons un cri (...)*. Le Pape rappelle la fidélité à l'Évangile pour ne pas courir en vain. *Quand saint Paul se rendit auprès des Apôtres à Jérusalem, de peur de courir ou d'avoir couru en vain (cf. Ga 2, 2), le critère clé de l'authenticité qu'ils lui indiquèrent est celui de ne pas oublier les pauvres (cf. Ga 2, 10).*

Ce grand critère, pour que les communautés pauliniennes ne se laissent pas dévorer par le style de vie individualiste des païens, est d'une grande actualité dans le contexte présent, où tend à se développer un nouveau paganisme individualiste. Nous ne pouvons pas toujours manifester adéquatement la beauté de l'Évangile mais nous devons toujours manifester ce signe : l'option pour les derniers, pour ceux que la société rejette et met de côté (n° 196).

Les pauvres ont une place de choix dans le cœur de Dieu au point que lui-même 's'est fait pauvre' (2 Co 8, 9) (...) (n° 197). Pour l'Église, l'option pour les pauvres est une catégorie théologique avant d'être culturelle, sociologique, politique ou philosophique. Dieu leur accorde 'sa première miséricorde' (...) (n° 198). Notre engagement ne consiste pas exclusivement en des actions ou des programmes de promotion et d'assistance ; ce que l'Esprit suscite n'est pas un débordement d'activisme, mais avant tout une attention à l'autre qu'il considère comme un avec lui (...). Sans l'option préférentielle pour les plus pauvres, l'annonce de l'Évangile, qui demeure la première des charités, risque d'être incomprise ou de se noyer dans un flot de paroles auquel la société actuelle de la communication nous expose quotidiennement' (Jean-Paul II, Lettre apostolique Novo millennio ineunte, 6 janvier 2001, n° 50) (n° 199).

Étant donné que cette Exhortation s'adresse aux membres de l'Église catholique, je veux dire avec douleur que la pire discrimination dont souffrent les pauvres est le manque d'attention spirituelle. L'immense majorité des pauvres a une ouverture particulière à la foi ; ils ont besoin de Dieu et nous ne pouvons pas négliger de leur offrir son amitié, sa bénédiction, sa Parole, la célébration des Sacrements et la proposition d'un chemin de croissance et de maturation dans la foi. L'option préférentielle pour les pauvres doit se traduire principalement par une attention religieuse privilégiée et prioritaire (n° 200).

Toute communauté d'Église, dans la mesure où elle prétend rester tranquille sans se préoccuper de manière créative et sans coopérer avec efficacité pour que les pauvres vivent avec dignité et pour l'intégration de tous, court aussi le risque de la dissolution, même si elle parle de thèmes sociaux ou critique les gouvernements. Elle finira facilement par être dépassée par la mondanité spirituelle, dissimulée sous des pratiques religieuses, avec des réunions infécondes ou des discours vides (n° 207).

Il est indispensable de prêter attention aux nouvelles formes de pauvreté et de fragilité dans lesquelles nous sommes appelés à reconnaître le Christ souffrant, même si, en apparence, cela ne nous apporte pas des avantages tangibles et immédiats : les sans-abris, les toxico-dépendants, les réfugiés, les indigènes, les personnes âgées toujours plus seules et abandonnées, etc. Les migrants me posent un défi particulier parce que je suis Pasteur d'une Église sans frontières qui se sent mère de tous (n° 210).

La situation de ceux qui font l'objet de diverses formes de traite des personnes m'a toujours attristé (n° 211).

Doublement pauvres sont les femmes qui souffrent des situations d'exclusion, de maltraitance et de violence, parce que, souvent, elles se trouvent avec de faibles possibilités de défendre leurs droits (n° 212).

Parmi ces faibles, dont l'Église veut prendre soin avec prédilection, il y a aussi les enfants à naître, qui sont les plus sans défense et innocents de tous, auxquels on veut nier aujourd'hui la dignité humaine afin de pouvoir en faire ce que l'on veut, en leur retirant la vie et en promouvant des législations qui font que personne ne peut l'empêcher (n° 213).

Dans le **troisième point**, le Pape parle *du bien commun et de la paix sociale* et, dans un **quatrième point** *du dialogue social comme contribution à la paix*.

Le **chapitre 5** demande de devenir des *évangélistes avec esprit*. *En définitive, une évangélisation faite avec esprit est une évangélisation avec l'Esprit Saint, parce qu'il est l'âme de l'Église évangélisatrice* (n° 261).

Dans un **premier point**, le Pape propose les *motivations pour une impulsion missionnaire renouvelée*, c'est-à-dire la rencontre personnelle avec l'amour de Jésus qui nous sauve ; le plaisir spirituel d'être un peuple ; l'action mystérieuse du Ressuscité et de son Esprit ; la force missionnaire de l'intercession.

Dans le **dernier point**, il parle de *Marie, Mère de l'évangélisation*. Marie est le don de Jésus à son peuple ; elle est l'étoile de la nouvelle évangélisation.

Brève synthèse

L'Église a besoin d'une transformation missionnaire dans tous les aspects de sa mission. J'ai compris que si on situait l'évangélisation uniquement dans le premier axe de la mission de l'Église – l'annonce de la Parole – on faisait fausse route. Le Pape place l'évangélisation à la source de tous les axes de la mission de l'Église. Il est donc nécessaire de « sortir » du confort dans lequel elle vit pour rejoindre toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile. Par conséquent, tout doit être repensé, transformé pour partir en mission. La pastorale, en son entier, doit se convertir. Dans cette optique, la paroisse doit être repensée à fond. Les autres

institutions ecclésiales doivent aussi être repensées, tout en ne devenant pas des lieux qui n'ont rien à voir avec la paroisse. Le diocèse est appelé à une conversion missionnaire. L'évêque favorise une communion dynamique, ouverte et missionnaire ; il stimule et recherche la maturation des organismes de participation prévus par le Droit Canonique. L'Église « en sortie » est une Église aux portes ouvertes. Elle doit parvenir à tous, en privilégiant les pauvres.

L'homélie a une valeur spéciale qui lui vient de son contexte eucharistique.

La dimension sociale de l'évangélisation comprend indiscutablement l'intégration sociale des pauvres. L'immense majorité des pauvres a une ouverture particulière à la foi ; ils ont besoin de Dieu et nous ne pouvons pas négliger de leur offrir son amitié, sa bénédiction, sa Parole, la célébration des Sacrements et la proposition d'un chemin de croissance et de maturation dans la foi.



Atelier lors de la Journée missionnaire à Ghlin

VI^{ÈME} PARTIE : Réception des décrets synodaux





*Contexte : se mettre résolument dans une nouvelle étape
évangélisatrice, pleine de ferveur
et de dynamisme (Evangelii gaudium, 17)*

Il est impossible de ne pas tenir compte de la volonté du Pape François de mettre en route toute l'Église, donc aussi le diocèse de Tournai, pour repenser toute la pastorale afin d'annoncer l'Évangile à toutes les périphéries. Il faut 'sortir' de nos habitudes, de notre confort, pour oser aller, avec discernement, rejoindre les périphéries qui ne connaissent pas encore le Christ.

Les décrets synodaux sont à interpréter avec la toile de fond, l'objectif principal manifestés avec force par le Pape François.



Une portion du Peuple de Dieu

Que chercher dans les décrets synodaux ?

Il va de soi que les décrets synodaux s'appuient sur les motions et les actions qui ont été votées par l'assemblée synodale.

Dans la **Note préliminaire des Décrets synodaux**, j'ai indiqué comment lire les décrets : *D'abord ne pas y chercher toute la mission pastorale de l'Église dans la province de Haï-naut. Le synode diocésain n'a pas abordé tous les aspects de la pastorale ou du témoignage du Christ. Ensuite, ne pas y chercher des programmes d'évangélisation dans tous les secteurs de la pastorale ou du témoignage du Christ. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail, avec des experts, est appelé à étudier la communication. C'est la raison pour laquelle deux mini-synodes, en quelque sorte, vont être mis sur pied : un pour les jeunes ; un pour les familles (p. V).*

Que chercher dans les décrets ? *(Ils) donnent des repères pour devenir en quelque sorte 'sacrement' de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain.*

> **LES PERSONNES (n° 31-56)**

I. Tous les membres du peuple de Dieu (n° 31-40)

Tout ce qui est proposé est destiné à un peuple, le peuple de Dieu, comme signe de l'action de Dieu en ce monde. Ce ne sont pas d'abord les structures qui importent mais ce sont les membres du peuple de Dieu. Les structures sont au service du peuple de Dieu ; les structures permettent au peuple de Dieu d'être signe de ce que Dieu fait pour tous et avec tous.

C'est pourquoi, il est intéressant de regarder à fond le **chapitre III** des décrets, intitulé : *les personnes* (n° 31-56), afin d'y trouver comment tous découvrent de quelle manière ils sont membres d'un peuple qui est sacrement de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain.

Sur ce point, **la liturgie a une place fondamentale** : la signification de l'assemblée du dimanche, et par conséquent de l'eucharistie, de la liturgie des heures, ainsi que des liturgies au cours desquelles l'initiation chrétienne de tous est mise en avant.

Cela demande une réflexion nouvelle, nourrie par des formations spécifiques. Cela demande des décisions à propos des lieux de l'assemblée du dimanche. Cela invite à mettre en route un service d'accueil destiné à recevoir tous ceux qui hésitent à participer à l'assemblée du dimanche. Dans ce cadre, il est bon de situer à leur juste place ceux qui, dans la liturgie, exercent un service particulier.



Chapelle de la Maison Diocésaine de Bonne-Espérance

Pour entrer **dans l'union intime avec Dieu**, la prière est un lieu essentiel. D'où le souci de proposer une formation spécifique à ceux qui désirent apprendre à prier. La prière personnelle bien entendu, mais aussi la prière communautaire, et encore la prière d'adoration dont l'adoration eucharistique.

Dans le **cheminement pour devenir chrétien**, l'accompagnement spirituel joue un rôle essentiel. D'où l'appel à des accompagnateurs spirituels et la recherche de lieux d'accueil pour l'accompagnement spirituel.

Il en va de même pour le **sacrement de la réconciliation**. J'ai donc ressenti la nécessité de lancer un appel aux prêtres qui acceptent de présider de manière régulière la célébration de ce sacrement.

Pour répondre à une demande insistante de l'assemblée synodale, **chaque paroisse sera en lien avec au moins un lieu-source** afin que les membres du peuple de Dieu puissent y trouver ce dont ils ont besoin pour vivre, témoigner, annoncer l'Évangile.

2. La vie consacrée

Les moines, moniales, religieux, religieuses, vierges consacrées, les membres d'un institut séculier, d'une société de vie apostolique ou d'une famille spirituelle sont des membres du peuple de Dieu qui répondent, d'une manière spécifique, **à l'appel adressé à tous pour vivre de la sainteté de Dieu.**

Dans un diocèse, **les consacrés témoignent de cet appel de Dieu.** De manière visible, ils vivent d'un charisme, un don de l'Esprit, accueilli par une personne qui l'a vu fructifier chez des frères et sœurs.

Dans le diocèse de Tournai, le nombre de personnes engagées dans la vie consacrée a baissé de manière très importante. En même temps, je suis heureux que beaucoup de communautés manifestent qu'elles sont signes de l'appel de Dieu et de la réponse à cet appel. Le Pape François dédie l'année 2014-2015 à la vie consacrée. Il va de soi que le diocèse de Tournai prendra des initiatives pour accompagner cette année.

Les décrets proposent à **chaque paroisse nouvelle** de créer ou de renforcer des liens **avec des communautés de vie consacrée.** Dans la mesure des possibilités, je ferai appel à des communautés qui cherchent à fonder dans le diocèse.



Rencontre des animateurs en pastorale à Mesvin

3. Les personnes engagées dans un service pastoral

Dans le peuple de Dieu, tous portent la mission de l'Église selon les trois axes de l'annonce, de la célébration et du service. **Quelques-uns** reçoivent une charge, une mission particulière pour permettre à tous de devenir chrétiens et à exercer les trois axes de la mission de l'Église. C'est à l'évêque de veiller à ce que ces « quelques-uns » soient appelés, reçoivent une formation appropriée et un accompagnement fraternel.

Parmi ces personnes, le diocèse compte énormément de **femmes**. En revanche, peu de femmes sont appelées aux différents niveaux de gouvernance. Un effort sera fait pour qu'elles y reçoivent la place qui leur revient.

Parmi ces personnes, la grande majorité sont des **bénévoles**. En réponse à plusieurs demandes formulées durant le synode diocésain, certaines personnes recevront une lettre de mission afin que leur mission soit bien circonscrite.

4. Les animateurs en pastorale

Depuis 1993, grâce à l'évolution de la législation concernant les ministres du culte rémunérés par l'État fédéral, **des membres du peuple de Dieu en Hainaut sont appelés, avec une lettre de mission officielle de l'évêque, pour exercer une mission ecclésiale, un service pastoral**. Pour l'État, ce sont des assistants paroissiaux. Pour le diocèse, ce sont les animateurs en pastorale. Avec le temps, le groupe des animateurs en pastorale a accueilli des personnes qui ne sont pas rémunérées par l'État mais par l'évêché ou d'autres asbl. Nous sommes tous très heureux de l'évolution en cours. Que des laïcs reçoivent de la part de l'évêque une mission bien spécifique pour un secteur de la pastorale est une excellente chose, qui correspond à l'ecclésiologie du Concile Vatican II. Certes, il y a encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre ce que Vatican II a promulgué sur l'identité, la mission de l'Église dans la société et sur les différents acteurs de l'exercice de la mission de l'Église. Nous sommes toujours au commencement de la mise en œuvre de l'ecclésiologie de Vatican II. Grâce aux animateurs en pastorale du diocèse, nous voyons plus clair, et nous osons faire des propositions pour l'avenir.

5. Les ministres ordonnés

Dans un diocèse, **quelques-uns sont appelés pour manifester, sacramentellement, ce que tous les chrétiens sont dans l'exercice de leur témoignage dans la société.** Dans ce domaine, la réception du Concile Vatican II a franchi des étapes. Néanmoins, le chemin à parcourir est loin d'être arrivé au terme.



a. Les diacres

Mgr Himmer a décidé que le diocèse était prêt à accueillir des diacres permanents pour manifester sacramentellement le Christ Serviteur. Mgr Huard a poursuivi dans cette voie. Le jour de mon ordination à l'épiscopat, j'ai lancé un appel à tous ceux qui avaient le désir de devenir diacre permanent. Je remercie tous ceux qui se sont présentés. Certes, pour beaucoup, le ministère de diacre n'est pas toujours très clair. J'espère qu'avec le temps, le témoignage des diacres nous permettra de mieux saisir la spécificité de leur ministère, en communion avec l'Église universelle. Le fait que la plupart des diacres permanents soient mariés aide également à approcher le ministère ordonné autrement que par le passé. Merci aux épouses des diacres permanents de nous aider dans cette démarche ecclésiale.

J'aimerais que **chaque paroisse nouvelle, chaque secteur pastoral ait au moins un diacre permanent.**

b. Les prêtres

Les prêtres manifestent sacramentellement le Christ, Docteur, Prêtre et Pasteur *lui dont le ministère édifie et fait croître son propre corps qui est l'Église, pour qu'elle soit le peuple de Dieu et son Temple saint. (Les prêtres) sont ordonnés pour annoncer l'Évangile, pour être pasteurs du peuple de Dieu et pour célébrer le culte divin, surtout dans le sacrifice du Seigneur.* La citation est tirée du *Rituel des Ordinations*. Dans la situation actuelle, en raison des critères que nous nous sommes fixés il y a plus de cent ans, nous sommes en pleine pénurie de prêtres ; nous avons pris l'habitude de regarder ce qu'ils font pour les communautés chrétiennes. Je suis persuadé que nous

ne sommes qu'au début d'une approche renouvelée du ministère presbytéral. Beaucoup de relectures de Vatican II seront encore nécessaires. En même temps, la manière dont les prêtres sont pratiquement obligés de modifier l'activité pastorale qu'ils ont reçue au temps de leur formation nous aidera certainement tous à mieux approfondir notre compréhension de leur ministère. Sur ce point, les initiatives pastorales nouvelles qui sont prises par des prêtres, en communion étroite avec une équipe d'animation pastorale et avec l'évêque, sont beaucoup plus instructives qu'on ne le pense habituellement. Je compte beaucoup sur les récits que font les prêtres, les diacres, les laïcs sur l'exercice du ministère des prêtres. Ils me permettent de mieux cerner ce que Vatican II a initié.

C'est la raison pour laquelle les décrets synodaux insistent tellement sur la relation personnelle des prêtres avec Dieu et sur la communion effective des prêtres avec les communautés qui leur sont confiées, et aussi avec les différents secteurs de la société non chrétienne au milieu desquels ils vivent.

Nous savons tous que Vatican II parle du *ministère* et de la *vie* des prêtres. Beaucoup de recherches ont été menées sur le ministère des prêtres. Et beaucoup de suggestions ont été émises sur la vie des prêtres. Je pense qu'il n'est pas encore possible d'avoir une vision complète du ministère presbytéral tant qu'il est lié directement à la vie d'une communauté paroissiale. La plupart des prêtres ne sont pas « pasteurs » d'une communauté chrétienne comme « responsables » ou « curés ». Si c'était le cas, je serais devenu un « vrai » prêtre à l'âge de 49 ans, au moment où l'évêque m'a nommé doyen de Mons. J'espère que la recherche théologique et la pratique pastorale nous permettront de mieux saisir le fondement de la doctrine de Vatican II, qui a repris la théologie et la pratique de l'Église

à l'âge patristique, au temps où l'Église était perçue comme Église universelle et comme Église particulière, Église en un lieu, avec un successeur des apôtres à sa tête. Les communautés paroissiales ont été mises sur pied par après.



JMJ à Rio de Janeiro - 2013

Dans l'attente de ces approfondissements et dans la fidélité au don du ministère reçu par ordination, les prêtres apporteront certainement le témoignage de leur expérience pour discerner l'appel du Seigneur à ce ministère et l'exercice de ce même ministère. C'est pourquoi **les décrets synodaux parlent de l'être du ministère presbytéral** plutôt que sur le faire de ceux qui ont été ordonnés prêtres.

Pour nous aider à avancer sur ce chemin, les prêtres venus d'ailleurs et les prêtres en responsabilité pastorale sont des témoins éminents.

Puisque nous discernons tous ensemble ce que le Seigneur attend de nous pour exercer la mission que nous avons reçue, il est bon que nous veillions à nous ressourcer

au plan spirituel et à nous former au plan théologique et pastoral. C'est la raison pour laquelle les décrets rappellent ces aspects de notre mission. En même temps, j'ai demandé que pour tous ceux qui exercent une mission ecclésiale particulière, le diocèse, par la médiation de l'évêque et de ses proches collaborateurs, adresse **un merci annuel aux bénévoles, aux animateurs en pastorale, aux diacres, aux prêtres** (selon leur tranche d'âge) et **aux prêtres venus d'ailleurs.**

> **LES LIEUX (n° 57-60)**

Toujours au service des personnes, nous avons des lieux. Cela fait déjà quelques années que les synodes diocésains, en Europe, demandent des lieux nouveaux pour le ressourcement, la formation et la convivialité. En même temps, nous



Rencontre de jeunes à Bonne-Espérance

savons que nous ne pouvons pas ignorer les lieux de culte que sont les églises, les chapelles et les oratoires. Bien souvent, les lieux de culte sont pensés « dans la structure paroissiale ». C'est l'objet du chapitre Ier des décrets.

Le **chapitre IV** reprend une motion qui a recueilli beaucoup de voix : l'accueil dans les lieux de culte, l'accueil de tous, quel que soit leur lien avec l'Église universelle ou le diocèse. Cela suppose une équipe et l'ouverture habituelle des lieux de culte. Sur ce dernier point, il reste encore beaucoup à faire.

Dans la perspective que notre mission est d'annoncer le Christ à tous, nous avons pensé qu'il fallait des lieux qui reprennent un aspect ou l'autre de l'évangélisation : un lieu pour inviter au partage de la Parole de Dieu, de la foi et de la prière ; des lieux-source qui existent déjà et sans doute d'autres à inventer ; une maison diocésaine de la prière.

Ces projets supposent des ressources financières et des équipes ou des communautés qui prennent ces lieux en charge. Un groupe de travail sera constitué pour mener à bien ces projets.

> **LES CONSEILS (n° 17-30)**

Les membres du Peuple de Dieu sont appelés par le Seigneur à recevoir la vie en abondance et à témoigner de l'Évangile là où ils sont envoyés. Pour répondre à cet appel et pour manifester leur mission, ils ne sont pas seuls. Ils font partie du Peuple de Dieu, du Corps du Christ, du Temple de l'Esprit Saint. Au plan théologique et spirituel, au plan pastoral, nous

avons à bien discerner en quoi consistent un diocèse, une Église particulière, avant de nous plonger dans la réflexion à propos de conseils diocésains, de groupes diocésains ou de mini-synodes (**chapitre II des décrets synodaux**).

Selon la doctrine de Vatican II, qui trouve sa source dans la grande tradition de l'Église, nous sommes immédiatement plongés dans un peuple immense. Quand on relit la Constitution dogmatique sur l'Église, on trouve ceci : **À faire partie du peuple de Dieu, tous les hommes sont appelés.** *C'est pourquoi ce peuple, demeurant uni et unique, est destiné à se dilater aux dimensions de l'univers entier et à toute la suite des siècles pour que s'accomplisse ce que s'est proposé la volonté de Dieu créant à l'origine la nature humaine dans l'unité, et décidant de rassembler enfin dans l'unité ses fils dispersés (Jean 11, 52). C'est dans ce but que Dieu envoya son Fils dont il fit l'héritier de l'univers (Hébreux 1, 2) pour être à l'égard de tous maître, roi et prêtre, chef du nouveau peuple des fils de Dieu étendu à l'univers. C'est pour cela enfin que Dieu envoya l'Esprit de son Fils, Seigneur et principe de vie, qui est, pour l'Église entière, pour tous et chacun des croyants le principe de leur rassemblement et de leur unité dans la doctrine des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et les prières (Actes 2, 42).*

Ainsi, l'unique peuple de Dieu est présent à tous les peuples de la terre, empruntant à tous les peuples ses propres citoyens, citoyens d'un royaume qui n'est pas de nature terrestre, mais céleste. Tous les fidèles, en effet, dispersés à travers le monde, sont, dans l'Esprit Saint, en communion avec les autres, et, de la sorte, celui qui réside à Rome sait que ceux des Indes sont pour lui un membre (Jean Chrysostome). Mais, comme le Royaume du Christ n'est pas de ce monde, l'Église, peuple de Dieu par qui ce royaume prend corps, ne retire rien aux richesses temporelles de quelque peuple que ce soit, au contraire, elle sert

et assume toutes les facultés, les ressources et les formes de vie des peuples en ce qu'elles ont de bon ; en les assumant, elle les purifie, elle les renforce, elle les élève (...). Ce caractère d'universalité qui brille sur le peuple de Dieu est un don du Seigneur lui-même, grâce auquel l'Église catholique, efficacement et perpétuellement, tend à récapituler l'humanité entière avec tout ce qu'elle comporte de bien sous le Christ chef, dans l'unité de son Esprit.

En vertu de cette catholicité, chaque portion apporte aux autres et à toute l'Église le bénéfice de ses propres dons, en sorte que le tout et chacune des parties s'accroissent par un échange mutuel universel et par un effort commun vers une plénitude dans l'unité. C'est pourquoi le peuple de Dieu ne se constitue pas seulement par le rassemblement des peuples divers, mais jusqu'en lui-même il se construit dans la variété des fonctions. En effet, entre ses membres règne une diversité qui est, soit celle des charges, certains exerçant le ministère sacré pour le bien de leurs frères, soit celle de la condition et du mode de vie, beaucoup étant, de par l'état religieux qui leur fait poursuivre la sainteté par une voie plus étroite, un exemple stimulant pour leurs frères. C'est pourquoi encore il existe légitimement, au sein de la communion de l'Église, des Églises particulières jouissant de leurs traditions propres – sans préjudice du primat de la Chaire de Pierre qui préside au rassemblement universel de la charité, garantit les légitimes diversités et veille à ce que, loin de porter préjudice à l'unité, les particularités, au contraire, lui soient profitables. De là, enfin, entre les diverses parties de l'Église, des liens de communion intime quant aux richesses spirituelles, quant au partage des ouvriers apostoliques et des ressources matérielles. Les membres du peuple de Dieu sont appelés en effet à partager leurs biens et à chacune des Églises s'appliquent également les paroles de l'Apôtre : Que chacun mette au service de tous le don qu'il a reçu, comme il sied à de bons dispensateurs de la grâce divine qui

est si diverse (1 Pierre 4, 10). Ainsi donc, à cette unité catholique du peuple de Dieu qui préfigure et promet la paix universelle, tous les hommes sont appelés ; à cette unité appartiennent, sous diverses formes ou sont ordonnés, et les fidèles catholiques et ceux qui, par ailleurs, ont foi dans le Christ, et finalement tous les hommes sans exception que la grâce de Dieu appelle au salut (L.G., 13).

Après avoir décrit le peuple de Dieu, la Constitution dogmatique sur l'Église parle longuement des évêques. Il fallait, en effet, compléter et approfondir ce qui avait été promulgué au Concile Vatican I (1870) sur le ministère du Successeur de Pierre, l'évêque de Rome. En reprenant



*Eucharistie à l'issue de la Marche des Vocations,
à la Collégiale Saint-Vincent de Soignies - 2012*

le développement du **Nouveau Testament sur l'institution des Douze**, la Constitution dit : *Le Seigneur Jésus, après avoir longuement prié son Père, appela à lui ceux qu'il voulut et en institua douze pour en faire ses compagnons et les envoyer prêcher le royaume de Dieu ; il en fit ses apôtres, leur donnant forme d'un collège, c'est-à-dire d'un groupe stable, et mit à leur tête Pierre, choisi parmi eux. Il les envoya aux fils d'Israël d'abord et à toutes les nations pour que, participant à son pouvoir, ils fassent de tous les peuples ses disciples, pour qu'ils les sanctifient et les gouvernent, propageant ainsi l'Église et remplissant à son égard, sous la conduite du Seigneur, le ministère pastoral tous les jours jusqu'à la fin des siècles. Le jour de la Pentecôte, ils furent pleinement confirmés dans cette mission, selon la promesse du Seigneur : Vous recevrez une force, celle de l'Esprit Saint qui descendra sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. En prêchant partout l'Évangile, accueilli par ceux qui l'écoutent grâce à l'action de l'Esprit Saint, les apôtres rassemblent l'Église universelle que le Seigneur a fondée en ses apôtres et bâtie sur le bienheureux Pierre, leur chef, le Christ étant lui-même la pierre suprême d'assise (L.G., 19).*

Ensuite, la Constitution en arrive aux **successeurs des apôtres** : *La mission divine confiée par le Christ aux apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles, étant donné que l'Évangile qu'ils doivent transmettre est pour l'Église le principe de toute sa vie, pour toute la durée du temps. C'est pourquoi les apôtres prirent soin d'instituer dans cette société hiérarchiquement ordonnée, des successeurs.*

En effet, ils n'eurent pas seulement pour leur ministère des auxiliaires divers, mais, pour que la mission qui leur avait été confiée pût se continuer après leur mort, ils donnèrent mandat, comme par testament, à leurs coopérateurs immédiats d'ache-

ver leur tâche et d'affermir l'œuvre commencée par eux, leur recommandant de prendre garde à tout le troupeau dans lequel l'Esprit Saint les avait institués pour paître l'Église de Dieu. Ils instituèrent donc des hommes de ce genre, leur donnant par la suite charge d'ordonner qu'après leur mort des hommes éprouvés recueillent leur ministère. Parmi les différents ministères qui s'exercent dans l'Église depuis les premiers temps, la première place, au témoignage de la Tradition, appartient à la fonction de ceux qui, établis dans l'épiscopat, dont la ligne se continue depuis les origines, sont les sarments par lesquels se transmet la semence apostolique. Ainsi, selon le témoignage de saint Irénée, c'est la tradition apostolique qui se manifeste et se conserve dans le monde entier par ceux que les apôtres ont faits évêques et par leurs successeurs jusqu'à nous.

Ainsi donc, les évêques ont reçu, pour l'exercer avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la Communauté. Ils président au nom et en place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement. De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux apôtres d'être les pasteurs de l'Église, charge dont l'ordre sacré des Evêques doit assurer la pérennité. C'est pourquoi le saint Concile enseigne que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux apôtres, comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ (L.G., 20).

Vatican II enseigne ensuite **la sacramentalité de l'épiscopat**. Il ne s'agit pas simplement d'une charge de gouvernement : *Ainsi donc en la personne des évêques assistés des prêtres, c'est le Seigneur Jésus-Christ, Pontife suprême, qui est présent au*

milieu des croyants. Assis à la droite de Dieu le Père il ne cesse d'être présent à la communauté de ses pontifes. C'est par eux en tout premier lieu, par leur service éminent, qu'il prêche la Parole de Dieu à toutes les nations et administre continuellement aux croyants les sacrements de la foi ; c'est par leur paternelle fonction qu'il intègre à son Corps par la régénération surnaturelle des membres nouveaux ; c'est enfin par leur sagesse et leur prudence qu'il dirige et oriente le peuple du Nouveau Testament dans son pèlerinage vers l'éternelle béatitude. Choisis comme pasteurs pour paître le troupeau du Seigneur, ils sont les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. A eux a été confiée la charge de rendre témoignage de l'Évangile de la grâce de Dieu et d'exercer le ministère glorieux de l'Esprit et de la justice.

Pour remplir de si hautes charges, les apôtres furent enrichis par le Christ d'une effusion spéciale de l'Esprit Saint descendant sur eux ; eux-mêmes, par l'imposition des mains, transmirent à leurs collaborateurs le don spirituel qui s'est communiqué jusqu'à nous à travers la consécration épiscopale. Le saint Concile enseigne que, par la consécration épiscopale, est conférée la plénitude du sacrement de l'ordre, que la coutume liturgique de l'Église et la voix des saints Pères désigne en effet sous le nom de sacerdoce suprême, la réalité totale du ministère sacré. La consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctification, confère aussi les charges d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres (L.G., 21).

Vatican II en vient à **la collégialité des évêques**. Celle-ci se manifeste dans des circonstances bien définies. *L'unité collégiale apparaît aussi dans les relations mutuelles de chacun des évêques avec les Églises particulières et avec l'Église universelle. Le Pontife romain, comme successeur de Pierre, est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui*

lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles. Les évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité, dans leurs Églises particulières : celles-ci sont formées à l'image de l'Église universelle, c'est en elles et par elles qu'existe l'Église catholique une et unique. C'est pourquoi chaque évêque représente son Église, et, tous ensemble, avec le pape, représentent l'Église universelle dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité. Les évêques, chacun pour sa part, placé à la tête de chacune des Églises particulières, exercent leur autorité pastorale sur la portion du peuple de Dieu qui leur a été confiée, et non sur les autres Églises ou sur l'Église universelle (L.G., 23).

Ces textes permettent de comprendre **la signification profonde de l'Église universelle**, répandue par tout l'univers, et **la signification de chaque Église particulière ou diocèse comme portion de l'Église universelle confiée à un successeur des apôtres**. Ceci est encore rappelé dans un autre texte de Vatican II, le Décret sur la charge pastorale des évêques : *Un diocèse est une portion du peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique* (Christus Dominus, 11).

Le diocèse de Tournai est une portion de l'Église universelle. Selon la volonté de l'assemblée synodale, les décrets du **chapitre II** cherchent à faire en sorte que la mission du peuple de Dieu, dans le diocèse de Tournai, corresponde bien à la mission que Jésus donne à ses disciples.

Vatican II dit que *parmi les charges principales des évêques, la prédication de l'Évangile est la première* (L.G., 25). *L'évêque, revêtu de la plénitude du sacrement de l'ordre, porte la responsabilité de dispenser la grâce du suprême sacerdoce, en particulier dans l'eucharistie qu'il offre lui-même ou dont il assure l'oblation, et d'où vient à l'Église continuellement vie et croissance* (L.G., 26). *Chargés des Églises particulières comme vicaires et légats du Christ, les évêques les dirigent par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l'exercice du pouvoir sacré, dont l'usage cependant ne leur appartient qu'en vue de l'édification en vérité et en sainteté de leur troupeau, se souvenant que celui qui est le plus grand doit se faire le plus petit, et celui commande, comme le serviteur* (L.G., 27).

Face à ces trois charges principales, qui, dans le diocèse de Tournai, participe étroitement au ministère de l'évêque ? Pour Vatican II, la réponse est limpide : ce sont **les prêtres**. *Coopérateurs avisés de l'ordre épiscopal dont ils sont l'aide et l'instrument, appelés à servir le peuple de Dieu, les prêtres constituent, avec leur évêque, un seul presbyterium aux fonctions diverses* (L.G., 28).

Vatican II parle également des **diacres** : *Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service. La grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium* (L.G., 29).

Et lorsque le Concile parle des **laïcs**, il présente leur être profond : *les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien* (L.G., 31). Il décrit longuement leur dignité comme membres du peuple de Dieu, leur témoignage dans la société, leur participation au sacerdoce commun, à la fonction prophétique du Christ, au service royal (L.G., 32-36). Ils ont aussi des liens avec l'évêque : *Comme tous les chrétiens, les laïcs ont droit de recevoir en abondance des pasteurs sacrés les ressources qui viennent des*



trésors spirituels de l'Église, en particulier les secours de la parole de Dieu et les sacrements ; ils ont le droit de s'ouvrir à ces mêmes pasteurs de leurs besoins et de leurs vœux avec toute la liberté et la confiance qui conviennent à des fils de Dieu et à des frères dans le Christ. Dans la mesure de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur situation, ils ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Église (...). Les pasteurs, de leur côté, doivent reconnaître et promouvoir la dignité et la responsabilité des laïcs dans l'Église ; ayant volontiers recours à la prudence de leurs conseils, leur remettant avec confiance des charges au service de l'Église, leur laissant la liberté et la marge d'action, stimulant même leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement. Qu'avec un amour paternel ils accordent attention et considération dans le Christ aux essais, vœux et désirs proposés par les laïcs, qu'ils respectent et reconnaissent la juste liberté qui appartient à tous dans la cité terrestre (L.G., 37).

Ce qui a été promulgué par Vatican II sur les Églises particulières a été coulé dans un *Code de droit canonique* (1983) pour l'Église latine, et un autre droit pour les Églises orientales. Afin de correspondre à ce que Vatican II dit des Églises particulières et afin de continuer à discerner en quelques domaines pastoraux qui, pour l'instant, ne sont pas encore suffisamment approfondis, **le chapitre II des décrets synodaux fait des propositions qui concernent la gouvernance dans le diocèse de Tournai** (décret 17). Le chapitre II veut **renouveler la composition et le fonctionnement des conseils de l'évêque : le conseil presbytéral et le conseil pastoral diocésain** (décrets 18-20).



JMJ Maubeuge - 2013

Par ailleurs, étant donné l'évolution des techniques et des mentalités (décret 21), il est nécessaire de **repenser sérieusement en quoi consiste la communication dans un diocèse** (décrets 22-25). L'annonce de l'Évangile à tous comprend évidemment le partage de la foi avec les jeunes. **Un mini-synode leur sera consacré en 2015-2016** (décrets 26-27). La question de l'accompagnement des familles, des couples, des enfants qui désirent devenir chrétiens était une des quatre propositions faites avant le synode diocésain. Étant donné que le Pape François a lui-même convoqué deux synodes d'évêques sur le même sujet, nous attendrons la fin des synodes des évêques pour organiser nous-mêmes, dans le diocèse, un **mini-synode sur les familles, en 2016-2017**.

Pour former le peuple de Dieu en Hainaut

> VERS 49 PAROISSES (n° 1 à 16)

Une première lecture du **chapitre I^{er}** des décrets synodaux pourrait faire penser à une nouvelle restructuration du diocèse. Tout ce travail sur la sacramentalité de l'Église pour aboutir à un nouvel organigramme ! De plus, dans ce nouvel organigramme, presque tous les conseils, instances et responsabilités dépendent de l'évêque. Un organigramme hiérarchique ou monarchique ! Non, rassurez-vous ! Je n'ai pas convoqué un synode diocésain pour établir une nouvelle



structure diocésaine qui, comme toute structure, ne fait que passer. J'ai cherché à prolonger le beau travail d'évangélisation commencé avec le projet Renaissance dès les années 1990 : *Dans un contexte où les catholiques sont moins nombreux qu'avant, la vie en unité pastorale a évolué de plus en plus vers un partage de vie et de ressources entre paroisses, de même que vers une collaboration toujours plus étroite entre ministres ordonnés et laïcs. C'est ainsi que le soin global d'une unité pastorale est confié à une équipe d'animation pastorale (EAP), qui participe à la res-*

pensabilité du prêtre responsable de l'unité pastorale (Décret 1^{er}). Il s'agissait aussi d'une demande forte de l'assemblée synodale, puisqu'elle prenait à la fois la forme d'un article d'une motion pastorale et d'une proposition d'action concrète votés par l'assemblée et transmis à l'évêque.

Je voudrais faire, sur ce sujet, deux réflexions. Une sur ce qu'est une paroisse. Une autre sur les assemblées dominicales.

La paroisse

De même que pour les Églises particulières confiées à un successeur des apôtres, le Concile Vatican II parle de **portions du peuple de Dieu confiées à des prêtres** : *Coopérateurs avisés de l'ordre épiscopal dont ils sont l'aide et l'instrument, appelés à servir le peuple de Dieu, les prêtres constituent, avec leur évêque, un seul presbyterium aux fonctions diverses. En chaque lieu où se trouve une communauté de fidèles, ils rendent d'une certaine façon présent l'évêque auquel ils sont associés d'un cœur confiant et généreux, assumant pour leur part ses charges et sa sollicitude, et les mettant en œuvre dans leur souci quotidien des fidèles. Sanctifiant et dirigeant, sous l'autorité de l'évêque, la portion du troupeau du Seigneur qui leur est confiée, c'est l'Église universelle qu'ils rendent visible aux lieux où ils sont, et c'est le Corps entier du Christ à l'édification duquel ils contribuent efficacement. Sans cesse tendus vers ce qui est le bien des fils de Dieu, ils doivent mettre leur zèle à contribuer à l'œuvre pastorale du diocèse entier ; bien mieux, de toute l'Église* (L.G. 28).

De leurs fidèles qu'ils ont engendrés spirituellement par le baptême et l'enseignement, les prêtres doivent avoir, dans le Christ, un souci paternel. Se faisant l'exemple du troupeau, ils



Visite pastorale dans l'Unité Pastorale de Beaumont - 2012

doivent diriger et servir les communautés locales, de telle sorte qu'elles puissent être dignes de recevoir le nom qui marque l'unique peuple de Dieu en sa totalité : l'Église de Dieu (...). Et comme le genre humain, aujourd'hui de plus en plus, tend à l'unité civile, économique et sociale, les prêtres ont le devoir d'autant plus pressant d'unir leurs préoccupations et leurs moyens sous la conduite des évêques et du Souverain Pontife, pour écarter toute forme de division et amener l'humanité entière à l'unité de la famille de Dieu (L.G. 28).

Dans le prolongement de ce qui est proposé dans la Constitution dogmatique sur l'Église, le Décret sur la charge pastorale des Évêques parle, lui aussi, des prêtres : *Tous les prêtres, tant diocésains que religieux, participent avec l'évêque à l'unique sacerdoce du Christ et l'exercent avec lui ; aussi sont-ils établis les coopérateurs prudents de l'ordre épiscopal (C.D., 28).*

Parmi les plus proches coopérateurs de l'évêque, citons également ces prêtres auxquels il confie une charge pastorale ou des

œuvres d'apostolat de caractère supraparoissial ; elles concernent un territoire déterminé du diocèse, ou des groupes spéciaux de fidèles, ou encore un genre particulier d'action. Précieuse aussi est l'aide apportée par les prêtres auxquels l'évêque confie diverses charges d'apostolat, soit dans les écoles, soit dans d'autres institutions ou associations (C.D., 29).

À un titre tout spécial, les curés sont les coopérateurs de l'évêque : c'est à eux qu'est confié, en qualité de pasteurs propres, le soin des âmes dans une partie déterminée du diocèse sous l'autorité de l'évêque.

Dans l'exercice de leur mission, les curés doivent, avec leurs auxiliaires, remplir la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner d'une manière telle que les fidèles et les communautés paroissiales se sentent véritablement des membres du diocèse et de toute l'Église universelle (...). En outre, le soin des âmes doit toujours être pénétré d'esprit missionnaire en sorte de s'étendre, d'une façon adaptée, à tous ceux qui habitent la paroisse. Si les curés ne peuvent atteindre certains groupes de personnes, qu'ils fassent appel à d'autres concours, même laïcs, pour les aider dans l'apostolat.

Pour remplir leur charge d'enseignement, les curés ont à prêcher la parole de Dieu à tous les fidèles, pour qu'ils grandissent dans le Christ, enracinés dans la foi, l'espérance et la charité, et que la communauté chrétienne rende ce beau témoignage de la charité que nous recommande le Seigneur (Jn 13, 35) ; ils doivent de même, par la catéchèse, conduire les fidèles à une pleine connaissance du mystère du salut, adaptée à chaque âge.

Pour accomplir leur tâche de sanctification, les curés veilleront à ce que la célébration du sacrifice eucharistique soit le centre et le sommet de toute la vie de la communauté chré-



Coin prière à la Journée Diaconie à La Louvière - 2014

tienne ; ils travailleront aussi à donner à leurs fidèles la nourriture spirituelle en les amenant à recevoir fréquemment et pieusement les sacrements, et à participer de façon consciente et active à la liturgie. Que les curés se rappellent également l'immense profit du sacrement de pénitence pour le progrès de la vie chrétienne ; aussi doivent-ils se montrer accessibles pour entendre les confessions des fidèles, faisant appel également en cas de besoin à d'autres prêtres, parlant différentes langues.

Pour bien faire leur devoir de pasteurs, les curés devront avant tout se soucier de connaître leur troupeau. Comme ils sont les serviteurs de toutes les brebis, ils travailleront à l'accroissement de la vie chrétienne, tant en chacun des fidèles que dans les familles, dans les associations, celles surtout d'apostolat, et enfin dans toute la communauté paroissiale. Il leur faudra donc visiter les maisons et les écoles, comme l'exige leur charge pastorale ; s'intéresser avec zèle aux adolescents et aux jeunes ; entourer d'un amour paternel les pauvres et les malades ; avoir enfin un souci particulier des travailleurs, et engager les fidèles à apporter leur concours aux œuvres d'apostolat (C.D. 30).

(...) comme toute la raison d'être de la charge pastorale c'est le bien des âmes, il convient que l'évêque puisse pourvoir les paroisses plus facilement et de façon plus adéquate (...) (C.D. 31).

Enfin cette même raison du salut des âmes doit permettre de déterminer ou de réviser les érections ou les suppressions de paroisse, ou d'autres changements analogues ; l'évêque peut prendre ces mesures de sa propre autorité (C.D. 32).

Dans la Constitution dogmatique sur l'Église et dans le Décret sur la charge pastorale des évêques, **nous pouvons discerner ce qu'est une paroisse à partir de la description de la charge du curé.**

Le Concile Vatican II a aussi un Décret sur l'activité missionnaire de l'Église (*Ad gentes*), qui reprend la doctrine de la Constitution dogmatique sur l'Église. Il en arrive ensuite à la **description de la communauté chrétienne** : *Quand l'Esprit Saint qui appelle tous les hommes au Christ par les semences du Verbe et la prédication de l'Évangile, et produit dans les cœurs la soumission de la foi, engendre à une nouvelle vie dans le sein de la fontaine baptismale ceux qui croient au Christ, il les rassemble en un seul Peuple de Dieu qui est race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple acquis (1 P 2, 9).*

Les missionnaires donc, collaborateurs de Dieu, doivent faire naître des assemblées de fidèles qui, menant une vie digne de l'appel qu'elles ont reçu, soient telles qu'elles puissent exercer les fonctions à elles confiées par Dieu : sacerdotale, prophétique, royale. C'est de cette manière qu'une communauté chrétienne devient signe de la présence de Dieu dans le monde : par le sacrifice eucharistique en effet, elle passe au Père avec le Christ, nourrie avec soin de la parole de Dieu elle présente le témoignage du Christ ; elle marche enfin dans la charité et est enflammée d'esprit apostolique.

Une communauté chrétienne doit dès le début être constituée de telle manière qu'elle puisse dans la mesure du possible, pourvoir elle-même à ses besoins.

Ce rassemblement des fidèles, doté des richesses culturelles de sa propre nation, doit être profondément enraciné dans le peuple : les familles doivent s'y épanouir, pénétrées de l'esprit évangélique et y être aidées par des écoles valables ; on doit y organiser des associations et des groupements au moyen desquels l'apostolat des laïcs pourra pénétrer de l'esprit évangélique toute la société. La charité enfin doit y briller dans son éclat entre les catholiques de rites différents (A.G. 15).

Le Concile Vatican II a encore un Décret sur le Ministère et la vie des prêtres (*Presbyterorum ordinis*) qui donne les fonctions des prêtres, en lien avec la communauté chrétienne. *Le Peuple de Dieu est rassemblé d'abord par la Parole du Dieu vivant qu'il convient d'attendre tout spécialement de la bouche des prêtres. Et, puisque nul ne peut être sauvé sans avoir d'abord cru, les prêtres, comme coopérateurs des évêques, ont pour première fonction d'annoncer l'Évangile de Dieu à tous les hommes (P.O., 4).*

Dieu, le seul Saint, le seul Sanctificateur, a voulu s'associer des hommes comme collaborateurs et humbles serviteurs de cette œuvre de sanctification. Ainsi, par le ministère de l'évêque, Dieu consacre des prêtres qui participent de manière spéciale au sacerdoce du Christ, et agissent dans les célébrations sacrées comme ministres de Celui qui, par son Esprit, exerce sans cesse pour nous, dans la liturgie, sa fonction sacerdotale (...). Et, chaque fois qu'ils célèbrent un (des) sacrements (...) les prêtres sont, de diverses manières, hiérarchiquement rattachés à l'évêque, assurant ainsi en quelque sorte sa présence dans chacune des communautés chrétiennes (P.O., 5).

Les prêtres exercent, à leur niveau d'autorité, la fonction du Christ Tête et Pasteur : au nom de l'évêque, ils réunissent la famille de Dieu, la communauté des frères qu'habite un dynamisme d'unité, et ils la conduisent par le Christ dans l'Esprit, vers Dieu le Père. Pour exercer ce ministère, comme pour les autres fonctions du prêtre, ils reçoivent un pouvoir spirituel, qui leur est donné pour construire l'Église (...). Les prêtres, certes, se doivent à tous ; cependant ils considèrent que les pauvres et les petits leur sont confiés d'une manière spéciale : le Seigneur, en effet, a montré qu'il avait lui-même partie liée avec eux, et leur évangélisation est donnée comme un signe de l'œuvre messianique.

La fonction de pasteur ne se limite pas au soutien individuel des chrétiens ; elle a encore pour tâche propre la formation d'une authentique communauté chrétienne. Or, l'esprit communautaire ne se développe vraiment que s'il dépasse l'Église locale pour embrasser l'Église universelle. La communauté locale ne doit pas seulement s'occuper de ses propres fidèles ; elle doit avoir l'esprit missionnaire et frayer la route à tous les hommes vers le Christ. Elle est tout spécialement attentive aux catéchumènes et aux nouveaux baptisés, qu'elle doit éduquer peu à peu dans la découverte et la pratique de la vie chrétienne.

Aucune communauté chrétienne ne peut se construire sans trouver sa racine et son centre dans la célébration de l'Eucharistie : c'est donc pour celle-ci que doit mener toute éducation de l'esprit communautaire ; mais une célébration sincère, pleinement vécue, doit déboucher aussi bien sur les activités diverses de la charité et de l'entraide que dans l'action missionnaire et les diverses formes du témoignage chrétien.



Envoi de l'Équipe d'Animation Pastorale et Ouverture de l'année Refondation dans l'Unité Pastorale de Leuze - 2014

Par la charité, la prière, l'exemple, les efforts de pénitence, la communauté ecclésiale exerce encore une véritable maternité pour conduire les âmes au Christ : elle est un instrument efficace pour montrer ou préparer à ceux qui ne croient pas encore un chemin vers le Christ et son Église, pour réveiller les fidèles, les nourrir, leur donner des forces pour le combat spirituel.

En bâtissant la communauté des chrétiens, les prêtres ne sont jamais au service d'une idéologie ou d'une faction humaines : hérauts de l'Évangile et pasteurs de l'Église, c'est à la croissance spirituelle du Corps du Christ qu'ils consacrent leurs forces (P.O., 6).



Messe télévisée à la Collégiale Saint-Vincent à Soignies - 2012

C'est sur le fondement de cette doctrine que nous commençons dans le diocèse le processus de Refondation des paroisses. Le décret synodal 2 manifeste bien ce qu'est la paroisse selon Vatican II. Les décrets synodaux suivants évoquent avec justesse l'évolution des paroisses dans le diocèse de Tournai et donnent les orientations à venir.

En fonction de la mission d'une paroisse, les décrets situent le rôle du curé et de l'équipe d'animation pastorale, du conseil pastoral, des personnes-relais des clochers, de l'équipe liturgique, de l'équipe de l'initiation chrétienne, de l'équipe de la diaconie, du lien avec les écoles, du centre pastoral, de l'asbl paroissiale, des groupements de fabrique d'église.

Ces modifications permettent de retrouver la signification plus précise de la mission du curé et de la mission du doyen.

L'assemblée dominicale

Si la première réflexion essayait de décrire la paroisse selon Vatican II, la seconde réflexion voudrait donner quelques éclaircissements sur l'assemblée dominicale (décrets synodaux 32-34). D'après la tradition de l'Église, enracinée dans l'Écriture, la liturgie du premier jour de la semaine est la célébration de l'eucharistie. Or, depuis quelques décennies, la diminution du nombre de prêtres disponibles ne permet plus d'assurer le même nombre de liturgies eucharistiques dominicales. Par ailleurs, selon la mise en lumière ecclésiologique de Vatican II, la signification de l'assemblée a reçu ses lettres de noblesse. On n'imagine plus de messes privées le dimanche. Progressivement il est apparu qu'on pourrait maintenir un certain nombre d'assemblées le dimanche, sans célébrer l'eucharistie. Certains ont cependant proposé de partager le pain eucharistique au cours de ces assemblées non eucharistiques. Les décisions qui ont été prises à ce sujet visaient à ce qu'en un lieu, lorsqu'un prêtre ne pouvait pas présider, les fidèles du Christ puissent être en assemblée, écouter la Parole de Dieu et recevoir l'eucharistie. Au moins, la « communauté locale » continuait à vivre et à signifier le dimanche en un lieu. Je voudrais aider la réflexion afin que, dans le processus de Refondation, nous puissions au moins saisir quelques enjeux.

a) Évolution des mentalités en Europe du Nord

L'évolution des mentalités en Europe du Nord donne quelques clés pour comprendre le vivre-ensemble. Je ne voudrais pas que ces clés apparaissent comme des éléments négatifs de la culture. Depuis des millénaires, les mentalités changent sans nécessairement détruire la dignité humaine.

Ma lecture de l'histoire ne se veut pas un jugement négatif sur tout ce qui est nouveau ou vécu autrement.

Depuis cinquante ans, l'épanouissement personnel est un des chemins primordiaux pour atteindre le bonheur. Dans un monde dont on dit qu'il se globalise, certains cherchent à préserver des lieux où ils espèrent garder une certaine liberté. Cela se marque **au plan politique**. Alors que des hommes et des femmes de premier plan travaillent à construire l'Union européenne pour sauvegarder la paix, par la stabilité des acquis économiques, dont la zone euro, des ensembles culturels unifiés travaillent dans le sens contraire. Cela se marque **au plan mondial**. Alors que des organisations internationales travaillent à la paix, en soutenant des initiatives économiques d'avenir, des régions du monde qui n'ont pas ces atouts défendent leur identité. Cela se marque **dans notre pays**. Alors que, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des mécanismes ont été mis en place pour vivre la solidarité avec les plus précarisés, le nombre de personnes et de familles « hors circuit » ne cesse d'augmenter. D'où la naissance d'un sentiment d'insécurité, le souci de préserver les acquis et, ici c'est étrange, l'apparition d'une indifférence face à ceux qui ne s'en sortent pas.

Où pouvons-nous encore trouver le bonheur ? Selon nos expériences, nos convictions, nous prenons parti pour la solidarité avec tous les pauvres ou pour la défense des acquis qui nous sont favorables.

Depuis cinquante ans, **la démographie a considérablement modifié notre perception de l'avenir de la société**. Notre pays est, depuis des siècles, une terre de passage. Il a été

une portion de plusieurs États souverains. Depuis que la Belgique est reconnue comme un État de droit, au XIX^{ème} siècle, les migrations de populations n'ont pas cessé. Depuis les années 1960, période durant laquelle a été célébré le Concile Vatican II, la Belgique a accueilli des membres des peuples d'Afrique, du Maghreb et de Turquie. Depuis la chute du mur de Berlin (1989), notre pays est ouvert aux ressortissants d'Europe centrale et orientale. Les conflits violents au Proche-Orient, en Afrique centrale et dans certaines régions d'Asie ont entraîné des déplacements de populations, dans des conditions effroyables. La pauvreté en Afrique pousse nombre de familles à rejoindre l'Europe, au prix de leur vie.

Un tel mélange de cultures, de langues, d'ethnies, de convictions religieuses entraîne parfois des solidarités pour lutter contre la pauvreté, mais on constate aussi une crainte des personnes d'ici, de souche, devant l'étranger et un certain repli sur soi.

Depuis le XVIII^{ème} siècle, **le phénomène de la sécularisation pousse des penseurs à plaider pour un État neutre, laïc**, persuadés que le progrès, la liberté et la dignité humaine ne seront respectés que lorsque **les religions auront été remises à leur juste place, c'est-à-dire dans la sphère privée**. L'espace public est neutre ; il n'a pas à se laisser influencer par des convictions personnelles, qu'elles soient religieuses ou autres. La sécularisation a ses défenseurs. Elle a aussi ses idéologues. Pour quelques-uns, l'État a le souci de maintenir la paix entre tous les groupes qui ont des convictions différentes. Si l'État n'intervient pas, on arrive rapidement à des conflits entre ces groupes. D'où le discours sur la tolérance que chaque groupe doit respecter. Pour d'autres penseurs,

la référence à Dieu n'est pas un critère déterminant pour un État de droit. Il faut construire une société où une soi-disant loi de Dieu doit disparaître. Les diverses législations pour rejoindre les questions pratiques du bonheur individuel détricotent progressivement tout ce que les Églises et les traditions monothéistes interdisaient au nom de Dieu. Dans ce contexte, la vie humaine est à la disposition de celui qui en fait l'expérience. Lorsque la vie humaine n'exprime plus la soif de bonheur, ou qu'elle va vers l'anéantissement, on peut demander de mourir. Des penseurs issus de traditions religieuses diverses parlent ici de culture de mort. La mise à l'écart de Dieu engendre une législation qui mène à la mort.

b) La liturgie selon Vatican II

Se fondant sur la grande tradition biblique, **la liturgie de Vatican II situe le bonheur personnel à l'intérieur du dessein de Dieu**, qui ne s'arrête pas avec la mort de la personne. La liturgie situe le vivre-ensemble comme un peuple, de toutes origines, que Dieu crée, sauve et glorifie par l'envoi de son Fils, qui prend chair, qui, par son mystère pascal, de mort et de résurrection, « concentre » la manifestation du dessein de Dieu. Ce que le Fils de Dieu manifeste, il le fait toujours avec son Corps, qui est l'Église.

Vatican II situe toujours, et l'aspect personnel, et l'aspect d'un peuple, de toutes origines.

Mais il y a davantage. Reprenant la tradition biblique, Vatican II ne cesse de dire que chaque membre du peuple de Dieu, l'ensemble du peuple de Dieu a la mission d'annoncer la bonne nouvelle à toutes les nations. **La liturgie** n'est pas un



*Appel décisif des catéchumènes en la Collégiale Saints-Pierre-et-Paul
à Chimay - 2011*

moyen pour atteindre le bonheur individuel, mais elle **permet à une personne de découvrir sa vocation dans l'ensemble du dessein de Dieu.**

La liturgie n'est pas un moyen de garder son identité face à d'autres identités, mais elle **permet de vivre l'universalité de l'Église dans le dessein de Dieu.** Dans le même mouvement, **la liturgie se laisse inculturer par toutes les manières de vivre comme êtres humains, comme nations, comme langues afin d'annoncer le Christ et de rendre gloire à Dieu, comme peuple de Dieu.**

La liturgie n'est pas un moyen pour vivre une conviction dans la sphère privée, mais, en célébrant le mystère du Christ au milieu des nations, à la gloire de Dieu, elle manifeste que le mystère pascal du Christ est une réalité qui détruit la mort afin de donner la vie qui ne finit pas.

Il y a encore d'autres aspects de la liturgie qui poussent à comprendre que l'assemblée et la participation à l'assemblée liturgique sont des réalités qui vont à contre-courant de pas mal d'éléments culturels. En même temps, en s'inculturant, la liturgie « convertit » aussi la culture.

c) Évolutions ecclésiales

Depuis cinquante ans, ce qui est dit de la mission de l'Église, dans le diocèse de Tournai, connaît des évolutions.

Certains ont répété que la mission première de l'Église est l'évangélisation et que, dans cette optique, la liturgie n'évangélisait pas. On a opposé la vie de l'Église ad intra à la mission de l'Église ad extra. Il est clair que, pour ceux-là, la liturgie n'a pas beaucoup d'importance. La participation à l'assemblée liturgique du dimanche n'a plus beaucoup de sens. Pour les mêmes, la liturgie a du sens pour les fêtes privées, familiales ou entre amis, du moment qu'elle est célébrée en dehors d'un lieu de culte.

Pour d'autres, le sens profond de l'Église se confond avec la proximité d'un lieu de culte, qui est la mémoire de leur itinéraire personnel (baptême, initiation chrétienne sacramentelle, mariage, funérailles). On retrouve ici la prédominance du privé.

Pour garder le sens profond de l'Église, quelques-uns cherchent à garder des rencontres de prière dans le lieu de culte le plus proche, quitte à remplacer le prêtre par un laïc consentant. Le flou autour du ministère du prêtre, de la fonction du curé de paroisse, entraîne des décisions parfois surprenantes.

d) Ecclésiologie renouvelée

Au plan théologique, le renouveau de la signification de l'Église a commencé au XIX^{ème} siècle, avec de nouvelles approches de la Bible, des Pères de l'Église, de la liturgie et des grands textes du magistère de l'Église.

Un des axes de la redécouverte du mystère de l'Église a été l'approfondissement de l'eucharistie. Le mouvement liturgique a souligné le lien étroit entre l'Église et l'eucharistie. En même temps, dans les recherches théologiques sur les ministères dans l'Église, la mission de l'Évêque a reçu un éclairage plus précis. Ces grands développements ne sont pas propres à l'Église catholique. Ils sont le fait de beaucoup d'Églises sœurs du monde orthodoxe et de Communautés ecclésiales issues de la Réforme. J'ai personnellement été impressionné par l'étude du Métropolite Jean Zizioulas de Pergame, *L'eucharistie, l'évêque et l'Église durant les trois premiers siècles*, Orthodoxie, Paris, Cerf, 2^{ème} édition, 2011, qui a un chapitre sur la naissance de la paroisse.

Dans l'enseignement habituel de l'Église latine, la question était parfois posée en ces termes. Puisque l'eucharistie est réellement le plus grand des sacrements de l'Église, que le prêtre peut présider, quelle est la mission spécifique de

l'évêque ? Par rapport à l'eucharistie, l'évêque n'a pas plus de pouvoir que le prêtre. Alors, où se situe sa spécificité ? Certains répondaient que l'évêque avait le pouvoir d'ordonner les prêtres et avait le pouvoir de juridiction sur les prêtres.

Avec les recherches menées depuis le XIX^{ème} siècle, la vision a évolué. Vatican II, dans la Constitution dogmatique sur l'Église, parle de la sacramentalité de l'épiscopat (L.G., 21) et situe l'évêque dans une Église particulière (C.D., 11).

C'est en s'appuyant sur cette doctrine que la Constitution de la sainte liturgie parle des assemblées liturgiques.

Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église, qui est le sacrement de l'unité, c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques. C'est pourquoi elles appartiennent au Corps tout entier de l'Église, elles le manifestent et elles l'affectent ; mais elles atteignent chacun de ses membres, de façon diverse, selon la diversité des ordres, des fonctions, et de la participation effective (S.C., 26).

Chaque fois que les rites, selon la nature propre de chacun, comportent une célébration commune avec fréquentation et participation active des fidèles, on soulignera que celle-ci, dans la mesure du possible, doit l'emporter sur leur célébration individuelle et quasi privée. Ceci vaut surtout pour la célébration de la messe (bien que la messe garde toujours sa nature publique et sociale) et pour l'administration des sacrements (S.C., 27).

Lorsqu'elle en vient à la vie liturgique dans le diocèse et la paroisse, la Constitution dit : *L'évêque doit être considéré comme le grand prêtre de son troupeau ; la vie chrétienne de ses fidèles découle et dépend de lui en quelque manière. C'est pourquoi tous doivent accorder la plus grande estime à la vie liturgique du diocèse autour de l'évêque, surtout dans l'église cathédrale ; ils doivent être persuadés que la principale manifestation de l'Église consiste dans la participation plénière et active de tout le saint peuple de Dieu, aux mêmes célébrations liturgiques, surtout dans la même Eucharistie, dans une seule prière, auprès de l'autel unique où préside l'évêque entouré de son presbyterium et de ses ministres (S.C., 41).*

Comme l'évêque dans son église ne peut présider en personne à tout son troupeau ni toujours, ni partout, il doit nécessairement constituer des assemblées de fidèles, parmi lesquelles les plus importantes sont les paroisses, organisées localement sous un pasteur qui tient la place de l'évêque ; car, d'une certaine manière, elles représentent l'Église visible établie dans l'univers. C'est pourquoi il faut favoriser dans l'esprit et dans la pratique des fidèles et du clergé, la vie liturgique de la paroisse et son rattachement à l'évêque ; et il faut travailler à ce que le sens de la communauté paroissiale s'épanouisse, surtout dans la célébration communautaire de la messe dominicale (S.C., 42).

A propos de l'année liturgique, nous lisons : *Notre Mère la sainte Église estime qu'il lui appartient de célébrer l'œuvre salvifique de son divin Époux par une commémoration sacrée, à jours fixes, tout au long de l'année. Chaque semaine, au jour qu'elle a appelé jour du Seigneur, elle fait mémoire de la résurrection du Seigneur, qu'elle célèbre encore une fois par an, en même temps que sa bienheureuse passion, par la grande solennité de Pâques (S.C., 102).*

L'Église célèbre le mystère pascal, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le jour du Seigneur, ou dimanche. Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, entendant la parole de Dieu et participant à l'eucharistie, ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâce à Dieu qui les a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts. Aussi, le jour dominical est-il le jour de fête primordial qu'il faut proposer et inculquer à la piété des fidèles, de sorte qu'il devienne aussi jour de joie et

de cessation du travail. Les autres célébrations, à moins qu'elles ne soient véritablement de la plus haute importance, ne doivent pas l'emporter sur lui, car il est le fondement et le noyau de toute l'année liturgique (S.C., 106).

C'est dans cet esprit que le synode diocésain demande de constituer 49 paroisses (décrets 1 à 16) et de redécouvrir le sens profond de l'assemblée du dimanche (décrets 31 à 34).

Le but n'est pas de rationaliser, ni de centraliser, ni de réduire les frais. Le but est de construire une communauté qui soit signe de l'unité intime avec Dieu et signe de l'unité du genre humain. Au cœur de cette communauté, l'assemblée dominicale a une mission fondamentale. Pour que cette communauté soit signe, elle a la responsabilité d'exercer les trois charges que reçoit le curé au service de tous, des plus pauvres en particulier, une communauté immergée dans la société et au service de la société. Grâce au projet Refondation, nous allons, durant plusieurs années, entendre la parole de l'Apôtre Paul : *Vous êtes la maison que Dieu construit* (1 Corinthiens 3, 9). Continuons à ouvrir nos cœurs au souffle de l'Esprit.

Depuis le début de l'aventure synodale, nous avons prié Marie, la Mère de Jésus, la Mère de l'Église. Elle est toujours avec nous en chemin. N'hésitons pas à la prendre chez nous, elle qui est le modèle de la réponse parfaite à la sainteté, de l'accueil du don de l'Esprit et du don de son Fils au monde.



Veillée pascale à la Cathédrale

Envoi

La relecture de la célébration du synode diocésain et la présentation des décrets synodaux ne correspondent pas à l'arrêt du discernement en vue d'annoncer le Christ à tous ceux qui vivent dans le Hainaut. Elles marquent une étape, qui est loin d'être achevée.

Il me semble impossible de nous projeter quinze ans en avant en imaginant plein de structures nouvelles. En revanche, nous avons à prendre au sérieux les recherches sur l'inscription de l'Évangile, annoncé par les chrétiens, dans la société. Dans un monde sécularisé, la catégorie de sacrement, de signe, est valable dans la mesure où nous nous situons par rapport au dessein d'amour de Dieu pour l'humanité toute entière. J'espère que tous ceux qui témoignent, jour après jour, de la Bonne nouvelle du salut apporteront les fruits de leur expérience afin de nous inviter à « voir » Dieu à l'œuvre en ce monde.

En conclusion de cette lettre, je fais appel à deux textes bibliques.

Le premier est tiré de Matthieu : *Jésus s'approcha d'eux et leur adressa ces paroles : Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc : de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps* (Matthieu 28, 18-20).

Le second est dans les Actes des Apôtres : *À leur arrivée (à Antioche de Syrie, Paul et Barnabé) réunirent l'Église et racontaient tout ce que Dieu avait réalisé avec eux et surtout comment il avait ouvert aux païens la porte de la foi* (Actes 14, 27).

Faire de toutes les nations des disciples du Christ et voir Dieu ouvrir la porte de la foi au cours des multiples voyages d'évangélisation, c'est ainsi que je situe notre appel et notre envoi dans la province de Hainaut. N'est-ce pas de cette manière que nous nous laisserons emporter par le Souffle de l'Esprit ?

+ Guy,
Evêque de Tournai

30 novembre 2014
1^{er} dimanche de l'Avent